

CREATION D'UNE UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE



CONSTRUCTION D'UN POLE SPORT ET INNOVATION ET D'UN
PARKING SOUTERRAIN
LES ORRES 1650

COMMUNE DES ORRES



Table des matières

Préambule	4
1. Etat des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement.....	6
1.1 Présentation générale de la commune	6
1.1.1 La commune.....	6
1.1.2 La station de ski	7
1.1.3 L'organisation territoriale	7
1.1.4 Les documents d'urbanisme	9
1.2 Données socio-économiques.....	9
1.2.1 Démographie	9
1.2.2 Le logement.....	10
1.2.3 Les caractéristiques de l'emploi aux Orres	11
1.3 Les principaux équipements touristiques existants et leur fréquentation.....	12
1.3.1 Le domaine skiable et les activités hivernales.....	12
1.3.2 Le développement du tourisme estival.....	14
1.4 Les zonages environnementaux et patrimoniaux.....	15
1.4.1 ZNIEFF	17
1.4.2 Zones humides	18
1.4.3 Zones Natura 2000.....	19
1.4.4 Les corridors biologiques	19
1.4.5 Zonages patrimoniaux.....	21
2. Le projet.....	22
2.1 Contexte et enjeux du projet de Pôle Sport Innovation	23
2.1.1 La station expérientielle.....	23
2.1.2 Le Pôle Sport Innovation.....	25
2.2 Contexte et enjeux du projet de parking souterrain	28
2.2.1 La stratégie globale de stationnement des Orres	28
2.2.2 Le projet à 1650	29
2.3 Détails du projet soumis à UTN : Le Pôle Sport Innovation et le parking.....	30
2.3.1 Choix d'implantation	30
2.3.2 Plans à l'issue de la phase APS.....	32
3. Les risques naturels auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir.	39
3.1 Les risques auxquels le projet peut être exposé	39
3.2 Etude géotechnique et mesures nécessaires pour prévenir les risques.....	39
4. Les effets prévisibles du projet ainsi que les mesures de suppression, compensation et réhabilitation à prévoir.....	42
4.1 Impact sur le trafic et la circulation locale	42
4.2 Impact sur les terres et l'économie agricole	43

4.3	Impact sur les paysages, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières.....	43
4.3.1	Paysages	43
4.3.2	Peuplements forestiers, terres pastorales et forestières	45
4.4	Impact sur les milieux naturels et l'environnement	45
4.4.1	Habitats naturels.....	47
4.4.2	Flore.....	49
4.4.3	Faune	49
4.4.4	Synthèse de la biodiversité	54
4.5	Evaluation des incidences sur Natura 2000	55
4.6	Mesures de suppression, compensation et réhabilitation.....	55
5.	Les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.	57
5.1	Le Pôle Sport Innovation.....	57
5.1.1	Coûts estimés et charges.....	57
5.1.2	Projections de fréquentation et recettes	58
5.1.3	Synthèse du budget prévisionnel pluriannuel du Pôle Sports & Innovation	59
5.2	Parking	59

Préambule

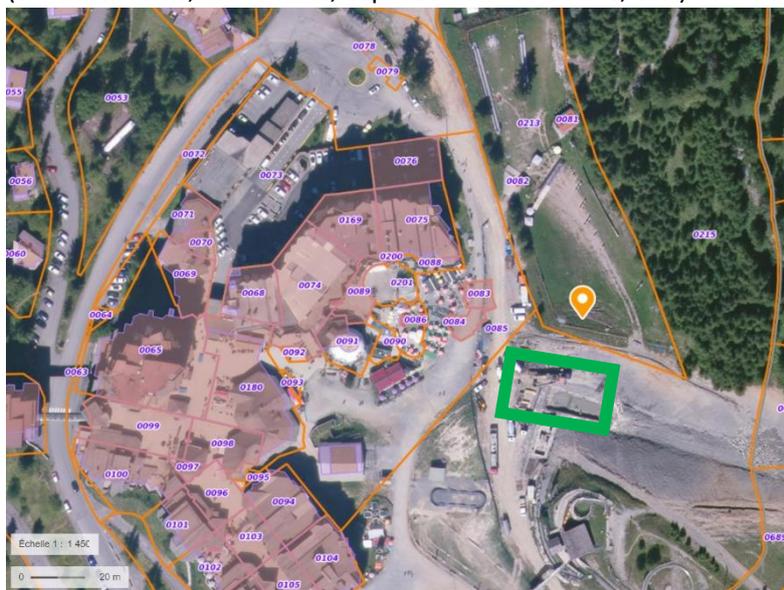
La station des Orres a été pensée et réalisée dans les années 60 par l'architecte Jean-Michel Legrand, elle a ouvert à Noël 1970 avec un succès immédiat. A l'origine localisée uniquement à 1650, une extension a été créée à Bois Méan dans les années 2000, fonctionnelle à partir de 2006.

La station d'origine a été pensée sur le modèle de la station « sans voitures », avec des parkings sous les résidences de tourisme, pour chacune desquelles un accès skis aux pieds est possible. La stratégie de stationnement pour les skieurs à la journée, qui n'étaient pas la cible principale à la création de la station, a été de créer un parking à Champ Lacas. Lors de l'extension de la station à Bois Méan, un second parking a été créé pour absorber le flux. Ces aménagements ne sont cependant aujourd'hui plus suffisants, les parkings existants sont surfréquentés et la station rencontre des problèmes de stationnement anarchiques qui créent des dangers, des conflits et nuisent à l'image de la station.

Le projet des Orres, intégré à une stratégie de stationnement globale, consiste à créer un parking souterrain de 150 places au niveau du front de neige de la station historique. Ce parking s'étendra sur 3 niveaux, les deux niveaux inférieurs accueilleront des places de parking et le niveau supérieur permettra de créer des locaux destinés à être loués aux écoles et clubs locaux. En effet, les locaux actuellement occupés sont inadaptés au bon déroulement des activités et enseignements, et ne permettent pas leur développement tel que souhaité, ce qui pénalise la station. La localisation des nouveaux locaux, en prise directe avec le front de neige, est idéale.

Enfin, au niveau front de neige au-dessus du parking un bâtiment de 650 m², le Pôle Sports Innovation (PSI) sera construit. Ce bâtiment, en lien avec la stratégie de développement de l'attractivité des sports et loisirs de montagne toutes saisons, est le premier volet du projet global de « station expérientielle » porté par la commune des Orres.

L'idée de mutualiser ces projets sur une seule temporalité est d'élaborer un projet bâtementaire conçu de manière globale, ce qui permet de bénéficier de toutes les mutualisation envisageables (terrassements, fondations, espaces de circulations, etc.) et réduire les coûts de construction.



Source : géoportail

Le projet de Pôle Sport Innovation et parking (flèche jaune) s'implante sur le front de neige de la station historique des Orres.

Il se situera à l'extrémité du jardin d'enfants occupé par l'ESF l'hiver, à côté de la gare du télésiège de Pic Vert (en vert).

La zone choisie pour le projet est classée Ns au PLU : « Secteur susceptible d'accueillir les équipements nécessaires aux pratiques sportives et de loisirs et en particulier au ski ».

Bien que la zone soit déjà fortement artificialisée : gare de télésiège de Pic Vert, jardin d'enfants, activités diverses en été, elle est néanmoins classée zone naturelle dans le PLU. Le PSI est un bâtiment de plus de 500m², situé en discontinuité de l'urbanisation existante. La création d'une Unité Touristique Nouvelle est donc nécessaire pour mener le projet à terme. A noter que le bâtiment, aux origines du projet, était de 450m² ce qui dispensait la commune de cette procédure. Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU avait donc été engagée, jusqu'à ce que le projet de PSI prenne de l'ampleur. Les deux procédures sont donc actuellement menées en parallèle.

1. Etat des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement

Conformément à l'article R122-14 du code de l'urbanisme, cette partie présentera « L'état des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement, comprenant le cas échéant l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, des infrastructures et des équipements touristiques existants avec leurs conditions de fréquentation, ainsi que les principales caractéristiques de l'économie locale »

1.1 Présentation générale de la commune

1.1.1 La commune

La commune des Orres est située dans le département des Hautes Alpes, au sud d'Embrun et au-dessus du lac de Serre-Ponçon. Elle s'étend sur 7.479 hectares.



La commune des Orres

Source : Google Maps

Elle est composée de huit hameaux : Le Chef-Lieu, les Ribes, Darennes, le Mélézet, les Sagnettes, le Forest, le Haut Forest, le Château.

La commune est notamment connue pour sa station de ski, qui se partage en deux entités : le centre Station (1650m) créé au début des années 1970, dont l'architecture remarquable a entraîné le classement au Patrimoine du XXème siècle ; et Bois Méan (1800m), une Unité Touristique Nouvelle de 4500 lits créée en 2008 sur le modèle des stations de 4ème génération.

Les Orres compte 556 habitants à l'année, et la station compte près de 15 900 lits.

On peut identifier trois zones de vie et d'activité plus marquées avec :

- le Chef-lieu : où se situent la poste, la mairie, la bibliothèque et le musée des Orriens.
- le Mélézet : où l'on retrouve l'école qui comprend une classe de maternelle et une classe de primaire.
- Station-1600- Bois Méan ; qui comprennent toute la partie « station »

Pour faciliter l'accessibilité entre les différents hameaux, des navettes gratuites sont mises à disposition de la population l'hiver.



Vues sur le hameau du Chef-Lieu et sur la station à 1650

Source : Commune des Orres

La commune est accessible uniquement par la RD40 montant depuis la ville d'Embrun sur environ 15km jusqu'au point haut de la station. Elle se situe à 46 km de Gap, 60km de Briançon, 140km de Grenoble et 190 km d'Aix en Provence par l'itinéraire le plus court. Les aéroports les plus proches se situent à Marseille (215km), Grenoble (140km), Lyon (230 km) et Turin (180km).

L'altitude élevée de la commune lui confère un certain éloignement de certains secteurs d'activité : Embrun (hôpital, gare, zones commerciales) se trouve à 20 minutes par beau temps hors saison touristique (sans service de transports en commun excepté en saison hivernale : 4 allers-retours par jour) et Gap à 1h hors saison touristique.

1.1.2 La station de ski

La SEMLORE est le délégataire du domaine skiable des Orres. C'est une Société d'Economie Mixte, créée le 10 novembre 2008 et résultant de la fusion du Syndicat intercommunal les Orres-Embrun, de la régie intercommunale les Orres-Embrun et de l'OT des Orres.

Son PDG est le Maire des Orres, M. Pierre Vollaire.

Le capital est détenu en majorité par la Commune des Orres, puis à environ 20% par la Caisse des Dépôts et Consignations, à environ 20% par la commune d'Embrun et quelques actionnaires privés.

La SEMLORE est en charge de la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements et activités touristiques de la station. Cela signifie qu'elle est en charge du domaine skiable et des remontées mécaniques d'une part, mais également de l'Office de Tourisme assurant promotion, communication et animation, ainsi que divers équipements de loisir (patinoire, luge sur rail, cinéma, garderies...).

1.1.3 L'organisation territoriale

La commune appartient à la communauté de communes de Serre Ponçon, créée en 2017 via la fusion des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre Ponçon ainsi que des communes de Charges et Pontis. Elle regroupe 17 communes pour environ 16 000 habitants :

- Baratier,
- Châteauroux Les Alpes,
- Chorges,
- Crévoux,
- Crots,
- Embrun,
- Le Sauze Du Lac,
- Les Orres,
- Pontis,
- Prunières, Puy Sanières,
- Puy Saint Eusèbe,
- Réallon,
- Saint Apollinaire,
- Saint André D'Embrun,
- Saint Sauveur,
- Savines Le Lac.



Les compétences de la Communauté de Communes sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Assainissement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création et gestion des maisons de service au public

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Actions sociales d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Agriculture et tourisme : conduite ou soutien financier à des actions de développement touristique ou agricole
- Sport
- Culture : coordination et promotion/communication de la politique culturelle du territoire,
- Services de proximité
- Technologies de l'information et de la communication
- SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)
- Service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

La commune des Orres est membre d'autres structures intercommunales :

- Syndicat Mixte d'Energie des Hautes-Alpes (SyMEnergie05)
- Syndicat d'Eclairage Public Embrunais Savinois (SyEP)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)
- Pays SUD (qui comprend le Pays d'Art et d'Histoire)
- Association des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Association des Communes pastorales Provence-Alpes-Côte d'Azur

A l'échelle européenne, Les Orres s'est positionnée et est dorénavant reconnue comme faisant partie des leaders européens avec le programme ALPSTART puis *SMART ALTITUDE* dont la Commune est chef de file, et qui vise à mettre en place un système de management de l'énergie (« consommer mieux et moins, en équilibrant production et consommation ») transférable à l'ensemble du massif alpin.

1.1.4 Les documents d'urbanisme

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur aux Orres est le Plan Local d'Urbanisme approuvé en janvier 2014. Il a fait l'objet de modifications par délibération en 2015, puis de 2 révisions allégées, approuvées en 2018.

La commune n'est pas couverte par un SCOT.

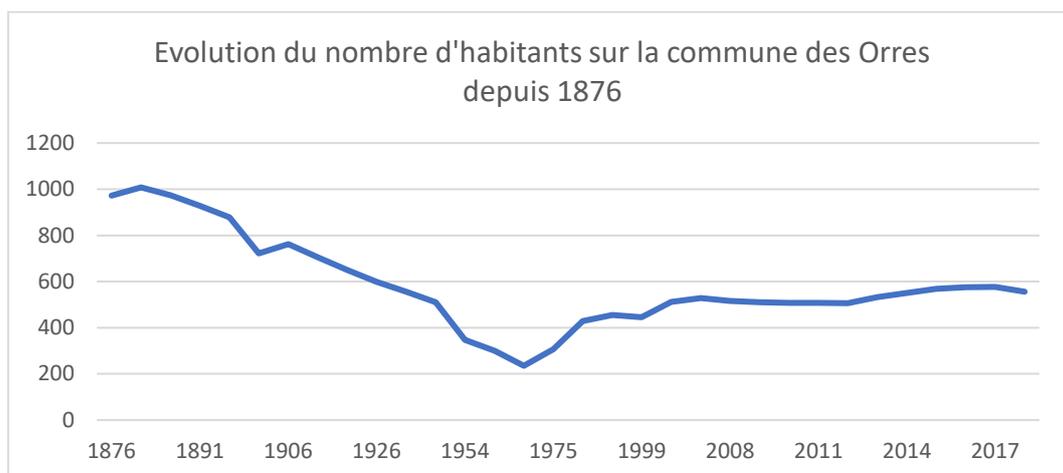
1.2 Données socio-économiques

Les données présentées ci-dessous proviennent de l'INSEE (RP 2018).

1.2.1 Démographie

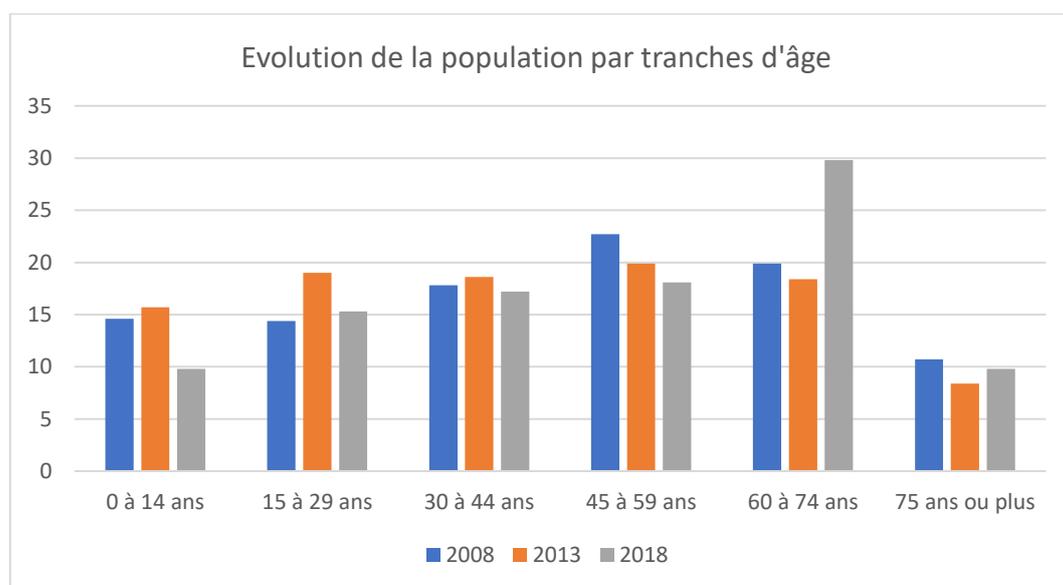
La population de la commune a subi un important regain suite à la construction de la station dans les années 1960 : au début des années 80 le nombre d'habitants a été multiplié par 1,8 en 20 ans. L'économie des Orres s'est à cette époque tournée vers le tourisme, délaissant l'économie agro-pastorale traditionnelle.

Sur la période 2013/2018, la variation de population est due au solde migratoire positif (+1,0), tandis que le solde naturel est négatif (-0,1).



Données : INSEE, RP 2018

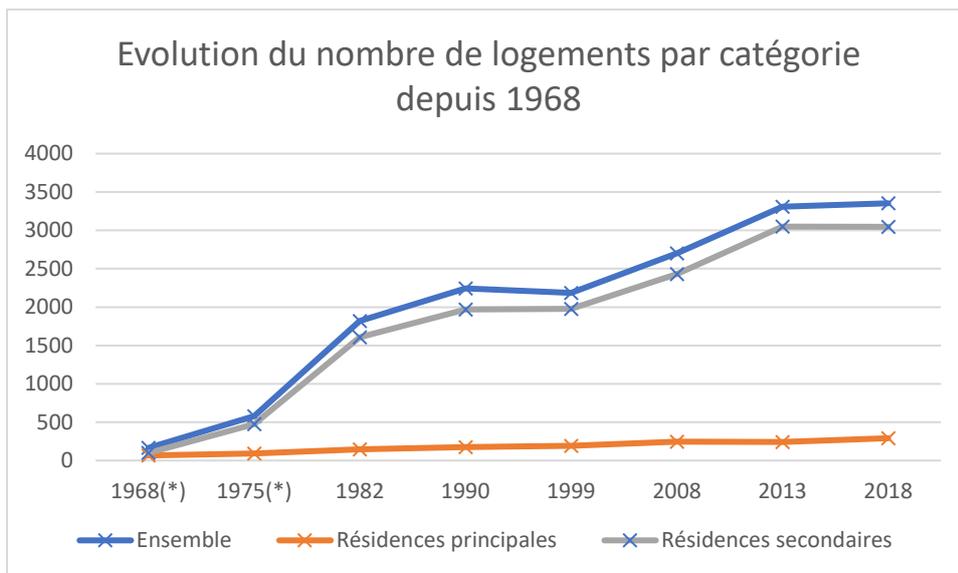
On constate une forte augmentation des plus de 60 ans sur la commune, ainsi qu'une baisse des très jeunes (0-14 ans) et des 45/59 ans. Un vieillissement de la population s'est opéré aux Orres depuis 2008, qui est également constaté à l'échelle du département.



1.2.2 Le logement

Le nombre de logements est en hausse sur la commune depuis 1968, avec une légère baisse dans les années 1990 à 2000. On constate que ce fort développement est notamment lié au nombre de résidences secondaires, amenées par la création de la station de ski : il y a aujourd'hui 91% de résidences secondaires à l'échelle de la commune.

On peut identifier deux phases de développement des logements : la création et popularisation de la station entre 1970 et 1982 et l'extension de la station avec la création de Bois Méan entre 1999 et 2009.



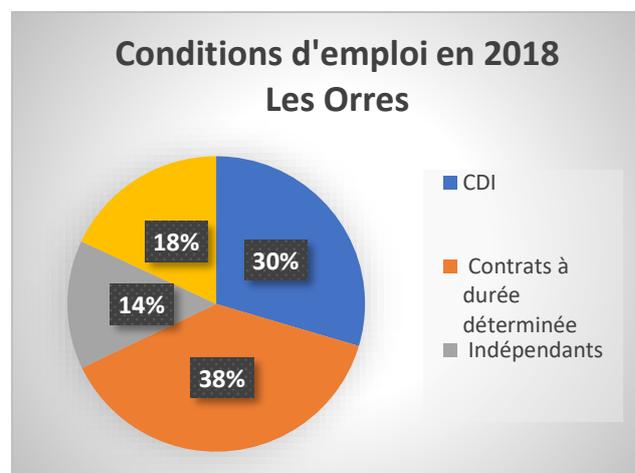
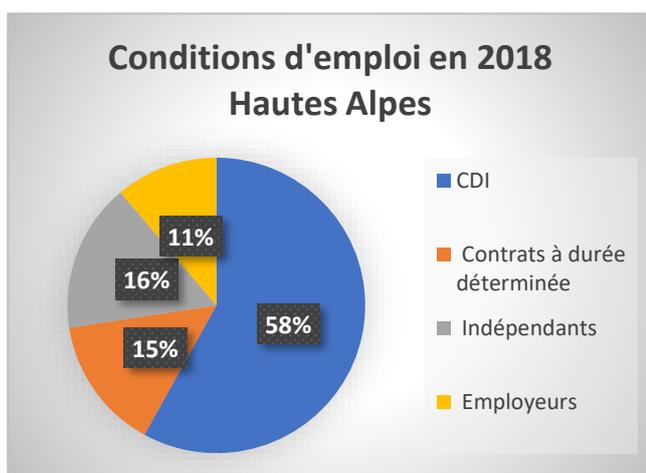
Les résidences principales sont également en augmentation mais dans une moindre mesure : +43 entre 2008 et 2018. 67,5% des résidents principaux sont propriétaires, et 23,2% locataires dont 7,2% en logement HLM.

On compte sur le parc de logement de la commune, résidences principales et secondaires, 87,6% d'appartements et 12,1% de maisons.

1.2.3 Les caractéristiques de l'emploi aux Orres

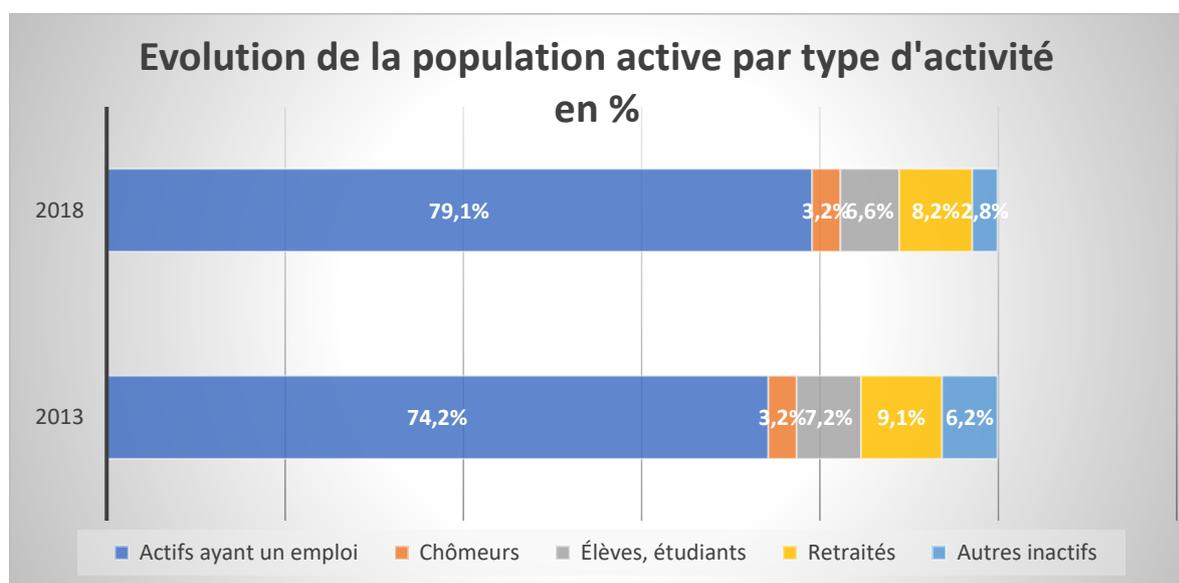
Le principal secteur d'activité aux Orres est le tourisme : la station génère en effet de nombreux emplois directs et indirects. La majorité de ces emplois sont des emplois saisonniers, même si la stratégie de diversification touristique quatre saisons de la station porte ses fruits et a permis le développement de nouvelles activités, à l'année, qui ont entraîné une amplitude d'ouverture des commerces plus importante.

La SEMLORE, avec environ 130 salariés en saison, est le plus gros employeur de la commune. Les écoles de ski (ESF et ESI) font également travailler plus de 150 moniteurs en saison hivernale.



La part des personnes en CDI est moins importante aux Orres qu'au niveau départemental, 30% contre 58%. C'est un constat qui se retrouve au niveau national. Cela s'explique par la part importante de

saisonniers liée à la dominante touristique de l'économie : la part des personnes en CDD est ainsi de 38% de la population active contre 15% dans les Hautes Alpes.



On constate un taux de chômage relativement faible, 3,2% contre 10,3% dans les Hautes Alpes.

1.3 Les principaux équipements touristiques existants et leur fréquentation.

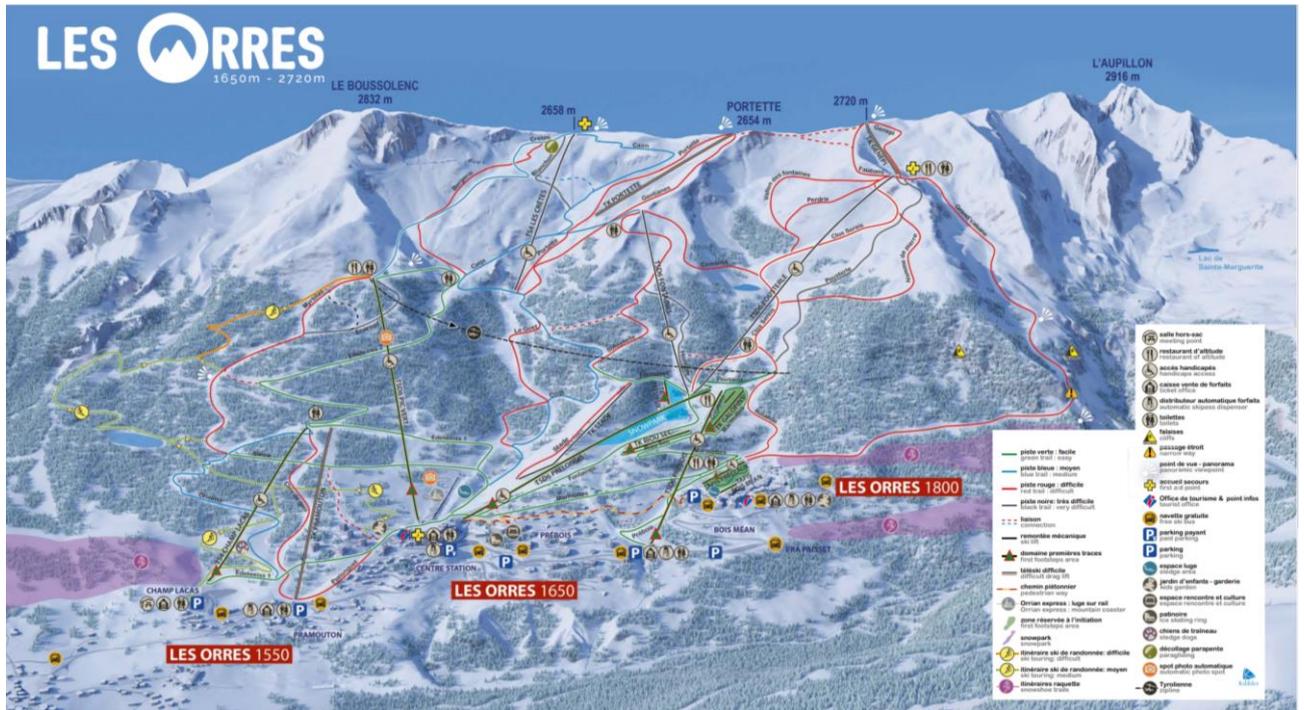
A l'échelle des Alpes du Sud, l'industrie touristique constitue le premier moteur économique, qui peut se résumer en quelques chiffres clés : 68 stations de ski ; 15 000 emplois dont 7 000 saisonniers ; 150 M€ de chiffre d'affaires direct (remontées mécaniques) ; 756 M€ de revenus touristiques générés ; 50,8 M€ d'investissements annuels.

A l'instar des Alpes du Sud, l'économie de la commune est également largement portée par le tourisme, en accueillant plus de 200 000 touristes chaque année, en constante progression, avec plus de 15 000 lits touristiques et plus de 3 000 résidences secondaires.

1.3.1 Le domaine skiable et les activités hivernales

Le domaine skiable des Orres s'étend sur environ 100 km, avec 36 pistes pour tous les niveaux : 10 vertes, 4 bleues, 18 rouges et 4 noires et un Snow Park. On y trouve également 2 espaces luges, et 2 jardins des neiges.

Au total le domaine compte 17 remontées mécaniques : 7 télésièges, 8 téléskis et 2 tapis roulants.



Plan du domaine skiable, 2021/2022

Source : SEMLORE

En 2021, le télésiège 2 places qui permettait de monter depuis le niveau 1800 a été remplacé par un nouveau télésiège débrayable de 6 places. Le temps de montée passe ainsi de 11 minutes à 4. De nouvelles caisses ainsi que des WC publics ont été construits au niveau du départ du télésiège.



En lien avec ce projet, c'est tout le front de neige à 1800 qui a été réorganisé :

- Deux tapis roulants couverts ont été construits, dont l'un en accès libre pour les débutants souhaitant accéder à la piste verte de Bois Méan.
- Un espace de luge sur neige a été créé

Aménagements sur le front de neige à 1800

Source : SEMLORE

Les projets de développement du domaine skiable pour les années à venir :

- La garantie neige : couvrir 70% du domaine skiable en neige de culture d'ici 2030. Actuellement, 54% du domaine est couvert.
- Remplacement du télésiège de Prélongis pour 2027, probablement pour un télémix.

Fréquentation du domaine skiable

Numéro de semaine	Période	Nombre de jours	Journées skieur	Titres journée et 1/2 journée	Titres 2 à 5 j	Titres 6 à 7 j	Total 2 à 7 jours	Taux d'occupation lits (%)
S51	Vacances Noël	7	15 959	1 918	337	1 488	1 825	
S52	Vacances Noël	7	35 539	10 059	1 592	2 850	4 442	86,7
S1	Vacances Noël	7	40 314	14 624	2 048	2 929	4 977	89,5
S2	Intervacances janvier	7	18 082	4 063	982	1 555	2 537	57,6
S3	Intervacances janvier	7	15 559	3 417	1 303	1 133	2 436	52,3
S4	Intervacances janvier	7	22 566	4 194	2 738	1 687	4 425	59,8
S5	Intervacances janvier	7	32 769	4 694	1 733	3 691	5 424	70
S6	Intervacances janvier	7	31 285	6 604	2 290	2 809	5 099	80
S7	Vacances février	7	43 521	10 710	1 325	4 669	5 994	91,7
S8	Vacances février	7	48 547	12 625	1 842	5 016	6 858	93,8
S9	Vacances février	7	42 884	9 509	1 150	4 923	6 073	91,9
S10	Vacances février	7	42 674	7 754	932	5 345	6 277	96,4
S11	Intervacances mars	7	29 617	6 962	2 950	2 111	5 061	79,6
S12	Intervacances mars	7	19 142	4 869	1 917	1 422	3 339	67,3
S13	Intervacances mars	7	11 786	2 697	1 536	743	2 279	30,2
S14	Intervacances mars	7	7 699	1 983	489	746	1 235	11,2
S15	Vacances Avril	7	11 142	1 826	246	1 442	1 688	50,4
S16	Vacances Avril	7	2 936	1 752	215	269	484	20
S17	Vacances Avril	2	1 274	662	238	-6	232	

Données de fréquentation hiver et été 2018/2019

Source : skidata

On constate que les vacances de février représentent la période de très forte affluence, tout comme les vacances de Noël.

En hiver, les journées skieur ont augmenté de 11% sur les 4 dernières années et le chiffre d'affaires de la SEMLORE a augmenté de 16,7%.

L'objectif d'ici 2025 est d'atteindre les 535 000 journées skieurs. On trouve également sur la station des activités alternatives au « tout ski » : cinéma, chiens de traîneau, luge, luge sur rails, itinéraires raquette, patinoire, airboard, snakegliss, yooner, tyrolienne géante.

Actuellement, c'est le domaine skiable qui génère l'essentiel des recettes de la SEMLORE et leur permet de faire fonctionner les autres éléments de l'offre touristique des Orres.

1.3.2 Le développement du tourisme estival

Si la saison hivernale constitue la très grande majorité des retombées sur le territoire communal (plus de 10 M€ de chiffre d'affaires rien que pour les remontées mécaniques), la station poursuit le développement de sa diversification toutes saisons, engagée depuis de nombreuses années, dans le but d'en doubler la fréquentation.

En effet, les fragilités constatées de cette industrie (réchauffement climatique, vieillissement des infrastructures et équipements, évolution des pratiques touristiques) ont incité très tôt la Commune des Orres à la faire évoluer de manière à répondre aux enjeux actuels et à venir :

- Conforter le modèle économique de la station,
- Promouvoir la destination montagne toutes saisons,
- Renforcer les liens et synergies vallée / station et grandes agglomérations / montagne).

Ainsi, le Bike Park des Orres en fait une station VTT de référence dans les Alpes du Sud, et plus généralement en France, d'autres équipements et activités existants (piscine, luge 4 saisons, patinoire, via ferrata, tyrolienne, randonnée, ERC : salle de spectacles et événements) ou en projet viennent compléter l'offre touristique de sports et loisirs de montagne toutes saisons, bien inscrite dans l'industrie touristique du bassin de Serre-Ponçon (qui génère au global 80 M€ de retombées annuelles, 800 emplois induits et 480 000 touristes).

En été la fréquentation et le chiffre d'affaires ont doublé depuis 2015, résultat de la stratégie de développement touristique 4 saisons menée par la commune et la SEMLORE.

Pour les 5 prochaines années, l'hypothèse d'évolution de la fréquentation estivale mise sur une augmentation de 26%.

En conclusion, l'environnement économique des Orres est très performant : 275 000 visiteurs station, 11 M€ de CA remontées mécaniques et 80 M€ de retombées économiques station/vallée, 3^{ème} station VTT nationale avec 20 % de croissance annuelle du CA été. Depuis plusieurs années, la station-commune est très engagée dans des projets destinés à ouvrir les voies de la montagne durable et économiquement performante de demain.

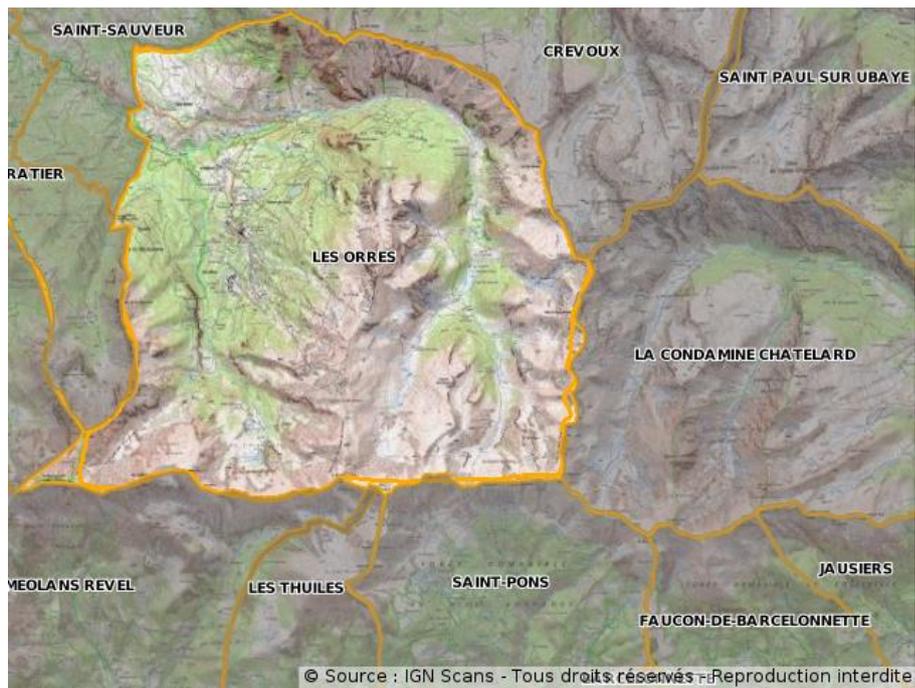
Le projet présenté ci-après est très ambitieux, et vise le développement d'une nouvelle attractivité toutes saisons et de dynamisation des sports & loisirs de montagne, nécessaire au développement futur des stations de montagne. Ce projet associe dans une démarche inclusive, toutes les parties prenantes de l'économie de montagne.

Économiquement pertinent à l'échelle du territoire, il constitue un effet de levier pour repositionner les Alpes du Sud comme moteur d'entraînement à l'échelle du massif et offre un grand potentiel de répliquabilité à l'ensemble des stations et des territoires de montagne.

1.4 Les zonages environnementaux et patrimoniaux

La commune des Orres se trouve dans une zone montagneuse dont le relief est le résultat de l'évolution géologique. Localisée dans la partie sud/est de l'Embrunais, les limites de la commune suivent des crêtes entrecoupées de sommets tels que le Méale, les arrêtes de la Ratelle, le Petit Parpaillon (2881m), la Grande Epervière (2884 m), la tête de l'Aupet puis l'Aupillon (2916 m), le Pic de Silhourais (2818 m), Le Pouzenc (2898 m).

Le Boussolenc, au centre de la commune, d'une altitude de 2809 mètres est l'un des points culminants de l'Embrunais.

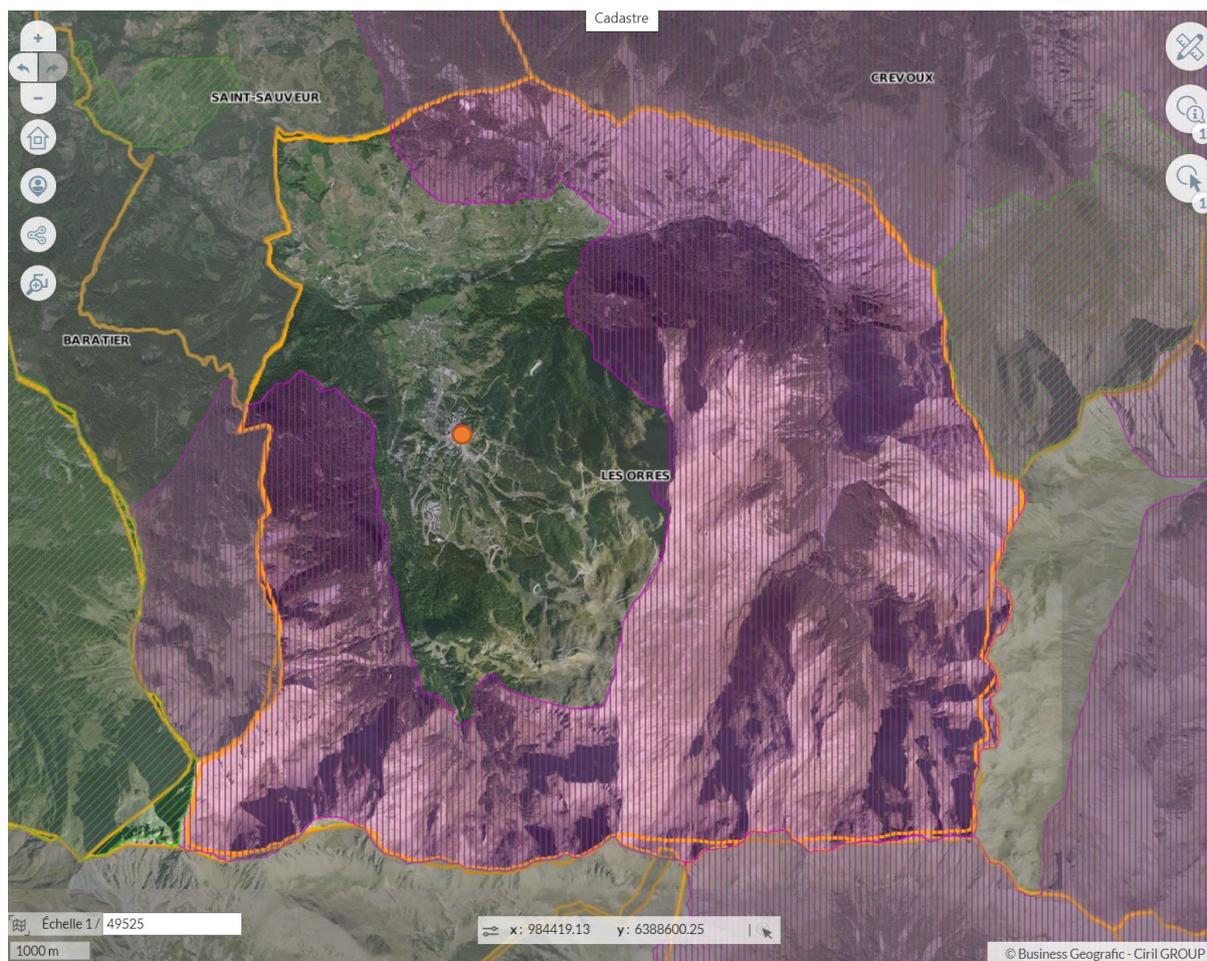


De par ses caractéristiques montagneuses, la commune des Orres un patrimoine naturel important. Deux types d'inventaires s'appliquent sur son territoire.

1.4.1 ZNIEFF

La ZNIEFF de type 2 « Massif des Orres - tête de la Mazelière - Aupillon - Grand Parpaillon - ubac de Crévoux » s'étend sur une bonne partie de la commune. Elle concerne les espaces les moins anthropisés. Ces espaces ont été identifiés en définissant 6 habitats déterminants dont des marécages, des sources pétrifiantes, des pinèdes et éboulis calcaires.

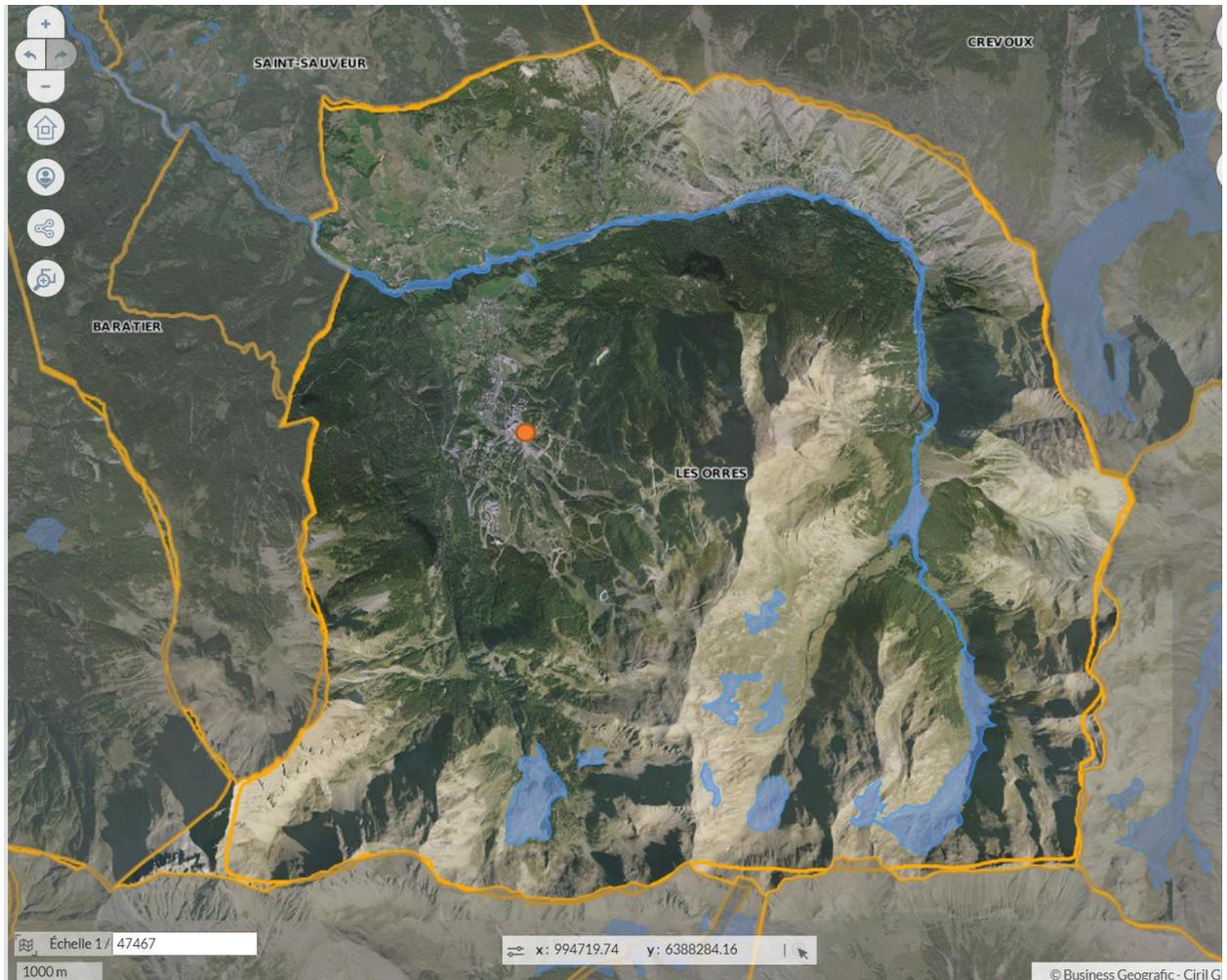
La zone de projet ne se situe pas dans le périmètre de la ZNIEFF.



-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Limites communales
-  Localisation du projet

1.4.2 Zones humides

Les différentes zones humides identifiées sur la commune sont de nature différente. Il a été localisé suivant la typologie du SDAGE une « zone humide de bas-fond en tête de bassin », « un marais et landes humides de plaines et plateaux » ainsi que des « cours d'eau ».



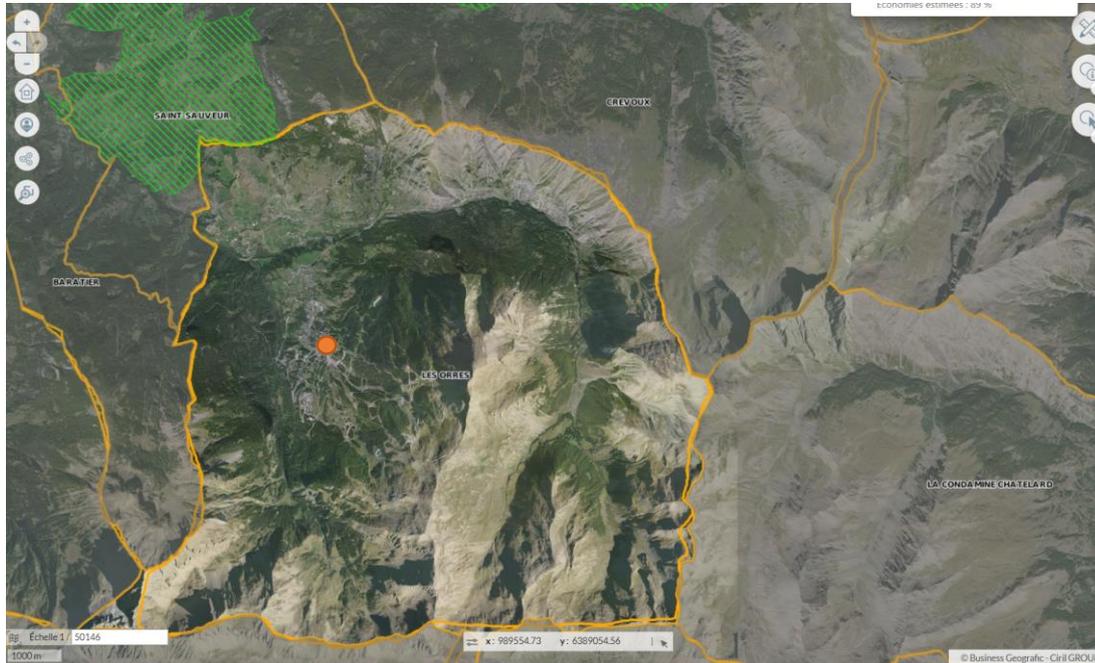
- Zones humides
- Limites communales
- Localisation du projet

Le site de projet n'est pas concerné par ou ne situe pas à proximité d'une zone humide.

1.4.3 Zones Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche est une Zone Spéciale de Conservation, elle se situe à 3,6km de l'emplacement du projet.

Zone Spéciale de Conservation : FR9301502 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN.



-  Natura 2000 (ZNC)
-  Localisation du projet

1.4.4 Les corridors biologiques

On trouve dans le rapport de présentation du PLU de la commune l'analyse des continuités écologiques sur la commune.

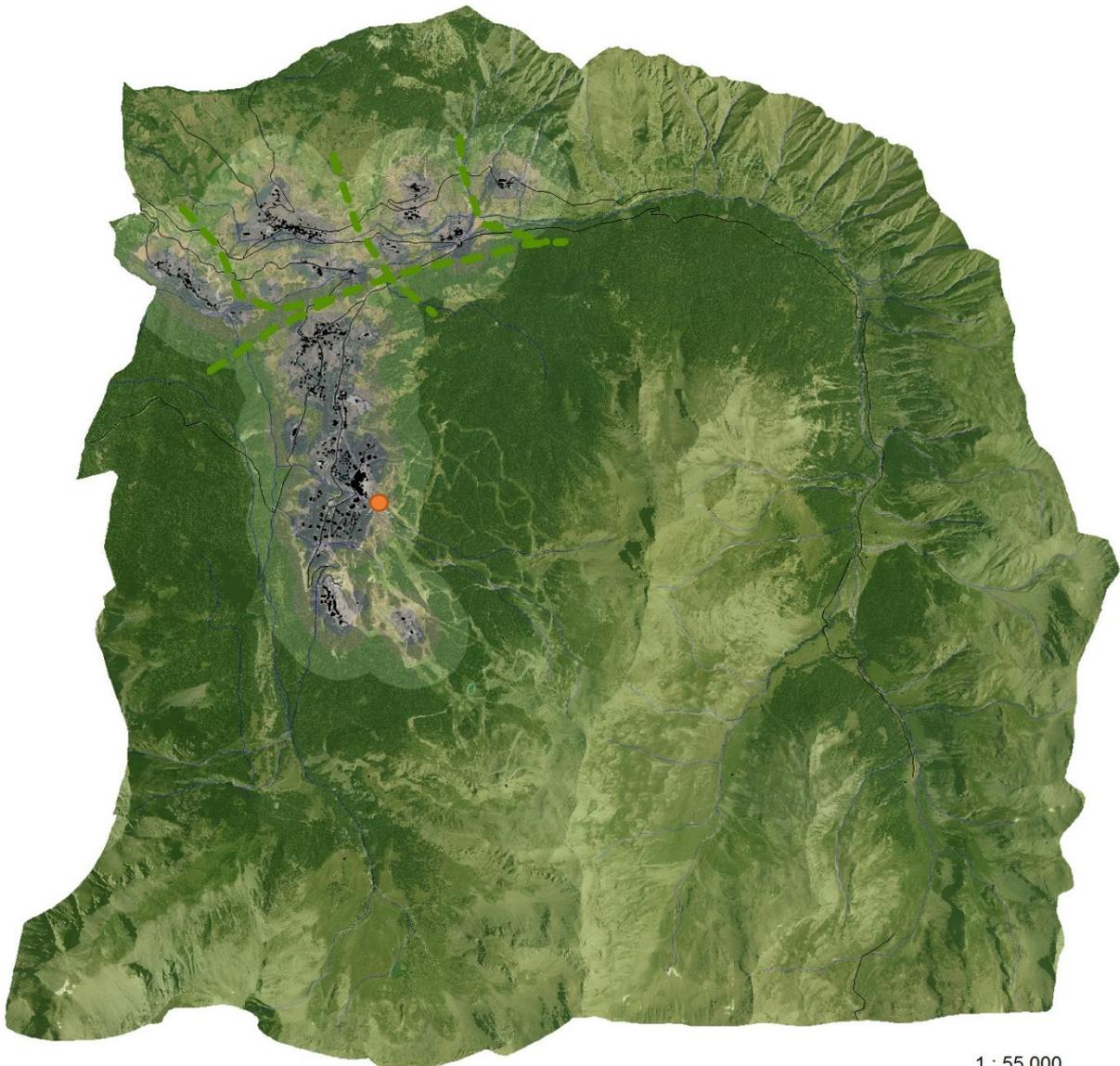
Les corridors biologiques forment les continuités nécessaires aux espèces végétales ou animales pour assurer les échanges entre leurs espaces de vie. Ces continuités peuvent être identifiées à différentes échelles. Sont présentés ici les grands axes de déplacements potentiels entre les espaces favorables à la réalisation de l'ensemble du cycle de vie des espèces sauvages.

Ces grands axes sont définis en fonction de l'urbanisation existante : au-delà de 500 mètres de l'urbanisation les espaces sont favorables à la réalisation de l'ensemble du cycle de vie des espèces sauvages. Il s'agit des réservoirs de biodiversité. Une large partie de la commune est classée en réservoir de biodiversité, bien que l'activité touristique puisse augmenter les nuisances.

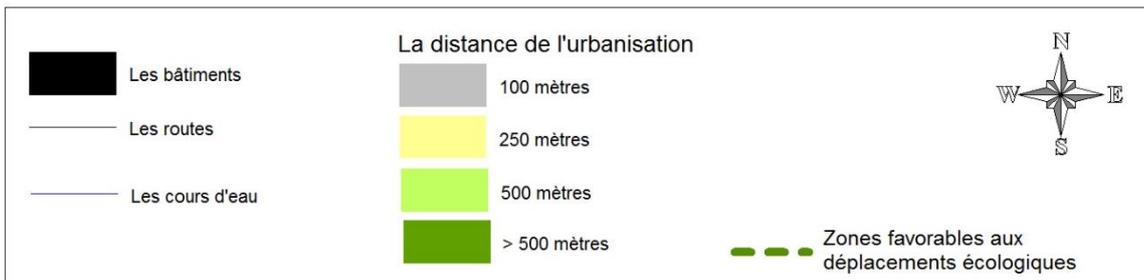
Les zones favorables aux déplacements écologiques sont donc les continuités peu urbanisées permettant de rejoindre les réservoirs de biodiversité.

Les continuités écologiques identifiées dans le diagnostic environnemental ont été localisées dans l'axe des cours d'eau et entre les différents hameaux du versant Sud.

La zone concernée par le projet est trop proche de l'urbanisation et trop concernée par l'activité touristique pour constituer un réservoir de biodiversité.



1 : 55 000



Tables : commune, batiment, bdortho2009, troncon_hydrographique

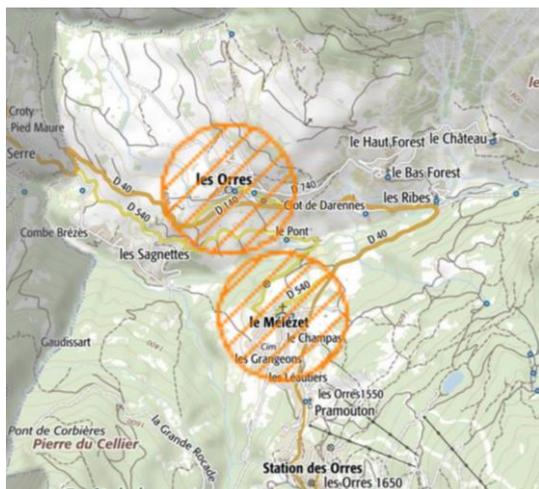
L'incidence sur les continuités écologiques est donc considérée comme nulle.

1.4.5 Zonages patrimoniaux

Il n'y a pas de sites inscrits ou classés sur la commune des Orres.

Deux sites sont classés parmi les monuments historiques :

- Eglise Sainte-Marie-Madeleine au Chef-Lieu, construite au XVIIIe siècle et agrandie au XIXe.
- Le cadran solaire situé sur la façade sud de l'église du Mélezet. Il est attribué à Zarbula qui l'aurait élaboré en 1853.



Localisation des monuments historiques et périmètre de 500m autour

Enfin, la station à 1650 est labellisée « Architecture Contemporaine Remarquable », pour son architecture de Jean-Michel LEGRAND. Ce label est attribué aux ensembles architecturaux qui ne sont ni classés ni inscrits mais dont la conception présente un intérêt architectural ou technique.¹ Toute construction ou modification de l'aspect des bâtiments dans la zone concernée doit faire l'objet d'une consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le projet de Pôle Sport Innovation et parking ne se situe pas dans la zone labellisée, il n'est donc pas concerné par cette obligation. Sa proximité avec le site exige cependant une réflexion architecturale poussée, en cohérence avec les aménagements existants : la station à 1650 mais également les aménagements du front de neige dont notamment le télésiège Pic Vert.

¹ [Label « Architecture contemporaine remarquable » \(culture.gouv.fr\)](http://culture.gouv.fr)

2. Le projet

Conformément à l'article R122-14 du code de l'urbanisme, cette partie présentera « Les caractéristiques principales du projet et, notamment, de la demande à satisfaire, des modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements. »

Le projet concerne la construction d'un parking public souterrain, qui intégrera différents locaux nécessaires au bon fonctionnement de la station des Orres, et en surface la construction d'un « Pôle Sports Innovation » (PSI) s'inscrivant dans la stratégie de développement des sports et loisirs de montagne toutes saisons.



Emprise du projet

Source : Google Maps

Le Centre-Station 1650 des Orres a été construit dans les années 1970, sur un modèle de station sans voiture. Depuis sa construction, le Centre-station 1650 s'est fortement développé, avec des immeubles, chalets et équipements publics. Le reste de la station s'est également développé, entraînant une croissance forte du besoin en stationnement, sans infrastructure dédiée efficace et pertinente. Il en résulte depuis plusieurs années une saturation de stationnement sur les espaces publics en bord de route, tant en saison d'hiver que d'été. Outre l'aspect esthétique lié à ces stationnements anarchiques, ils génèrent des problèmes importants de sécurité (déneigement, ramassage des déchets, piétons circulant sur la chaussée) et un inconfort pour tous les visiteurs et acteurs socio-économiques de la station, pénalisant fortement l'image actuelle de la station et pouvant représenter un frein pour le développement de nouveaux projets, pourtant nécessaire à l'évolution et l'attractivité de la station.

Pour résoudre cette problématique de stationnement, la Commune des Orres met en place une politique de stationnement globale et coordonnée à l'échelle de la station. La construction d'un parking souterrain, d'environ 150 places, permettra de libérer et redistribuer l'espace public.

Cette création de parking est envisagée sous le jardin d'enfants occupé par l'ESF en hiver, et par diverses activités en été (tir à l'arc, jeux gonflables, etc.)

En complément de la création du parking pour les besoins en stationnement, des locaux s'avèrent également nécessaires pour les besoins de développement et adaptation de l'offre pour l'attractivité touristique de la station :

- Bureaux et vestiaires à mettre en location (environ 600 m²), à destination de clubs et écoles locaux (SCOCE, ESF, UCPA, handisport...) : les locaux actuellement occupés sont inadaptés au bon déroulement des activités et enseignements, et ne permettent pas leur développement tel que souhaité, ce qui pénalise la station.
- Pôle Sports Innovation (PSI) (environ 400 m²) : la commune des Orres et la SEMLORE, en lien avec la stratégie de développement de l'attractivité des sports et loisirs de montagne toutes saisons, ont défini un projet global de « station expérientielle ». Le Pôle Sport Innovation en est le premier volet.

2.1 Contexte et enjeux du projet de Pôle Sport Innovation

2.1.1 La station expérientielle

Les stations de montagne génèrent 9 Md € annuellement, représentant 120 000 emplois directs et induits, en France, non délocalisables. Elles sont un acteur industriel majeur du paysage économique national. Par leur position de lieu de **convergence des industries des sports & loisirs et de l'équipement et l'aménagement de la montagne**, les stations de montagne sont un **moteur essentiel du développement** économique des territoires de montagne. Cependant, depuis quelques années, elles sont confrontées à de **multiples défis**, en particulier **environnementaux** (réchauffement climatique) et **économiques** (inadéquation des modèles de développement industriel des stations de ski datant des années 1970, stagnation des fréquentations depuis 15 ans, évolutions des attentes des clients).

Face à ces défis, il est nécessaire de mettre en place et prouver l'efficacité de **nouveaux modèles** basés sur le développement **d'offres toutes saisons**, répondant aux besoins actuels des séjournant (séjour connecté, alliant le ludique au sportif, offrant de nouvelles expériences) et valorisant les **valeurs montagne** offrant des opportunités de ressourcement aux populations urbaines : nature préservée, échanges et solidarité, résilience, plaisir et vertu de l'effort.

Depuis plusieurs années, la station et la commune des Orres travaillent conjointement à bâtir un nouveau modèle pour la montagne de demain afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux auxquels se mesurent les territoires de montagne.

Le projet se déploie selon trois axes majeurs :

- accélérer le développement toutes saisons de l'industrie des sports & loisirs de montagne,
- réduire son impact environnemental et renforcer le respect de l'espace pleine nature chez ses pratiquants,
- promouvoir le rôle sociétal des activités de pleine nature et son accès à tous, notamment les populations urbaines.

L'axe économique met en jeu une nouvelle approche de l'attractivité des sports & loisirs de montagne **toutes saisons** en misant sur les technologies d'avenir – réalité virtuelle et augmentée, capture de l'image et du mouvement, déploiement des réseaux et équipements numériques – pour un lien unique entre la découverte ludique *indoor*, la pratique facilitée *outdoor*, et de nouvelles façons d'acquérir compétences et performances dans la pratique des sports de pleine nature, d'hiver, d'été, et en intersaisons. C'est la « station expérientielle de demain ».

Celle-ci offre une démarche intégrée permettant une diversification des sports et loisirs pratiqués combinant :

- 1) Un « Pôle expérientiel », dont le but est de faire ressentir en virtuel pour amener à pratiquer en réel

Le projet de pôle expérientiel est centré sur les activités de montagne. Par des technologies très innovantes associant les dernières techniques de réalité virtuelle couplées aux images réelles et associés à des dispositifs 7 axes de restitution des mouvements, il s'agit de faire éprouver en virtuel les sensations des sports de glisse, aériens, de pente et d'eau pour promouvoir la pratique en réel des activités de sports & loisirs de montagne toutes saisons.

Pour attirer vers la pratique d'activités non ou mal connues des visiteurs, il s'agit de leur faire ressentir, par les technologies immersives les plus avancées couplant images, mouvements, et environnement sensoriel, les sensations qu'ils éprouveraient en réel lors, par exemple, de la descente en VTT des pistes des Orres, de descentes en eau vive, du survol aérien des sites spectaculaires des Écrins, du territoire de Serre-Ponçon ou d'ailleurs. Ceci permettra d'attirer de nouveaux pratiquants, notamment des jeunes, vers les offres d'activités pleine nature toutes saisons.

Il consiste en un bâtiment de 2000 m², technologique et intégré dans son environnement montagnard comme le sera le pôle Sport & Innovation présenté plus loin, offrant une expérience totalement immersive aux visiteurs et des espaces de découverte expérientielle des diverses activités de montagne.

- 2) Un « Pôle Sports & Innovation » utilisant toutes les ressources de la simulation, de la mesure des performances et de l'analyse du mouvement pour enrichir les méthodes d'apprentissage, faciliter l'accès aux pratiques sportives et de loisirs, améliorer les capacités ;

Le Pôle Sports & Innovation (PSI) est le pilier de la station expérientielle. Il permettra aux pratiquants débutants ou aguerris de se mesurer avec la réalité des pratiques sportives et de loisirs.

Il s'adresse à toutes les catégories de pratiquants pour faciliter l'apprentissage et lever les appréhensions, mesurer la progression et améliorer la performance, y compris pour le sport de haut niveau, et fidéliser les pratiquants.

- 3) Enfin, un « Domaine expérientiel » connecté, équipé de capture d'image haute définition et de mesure des performances en situation en temps réel pour tout type de pratiquant comme pour l'entraînement des sportifs de haut niveau.

Le Domaine expérientiel vient en complément du Pôle Sport Innovation. Il permet l'alternance de l'apprentissage et de la performance entre l'indoor et l'outdoor.

Ce dispositif unique offre un véritable terrain d'expérimentation et de progression pour les pratiquants comme pour les écoles et clubs sportifs ou les équipementiers des sports & loisirs de montagne.



La Station de demain

Source : Commune des Orres

Bien que partie intégrante du projet global de station expérimentielle, le Pôle Sports Innovation a un caractère totalement indépendant et autonome. Il sera géré en délégation de service public, tout comme le Pôle expérimentiel. Les deux délégations seront distinctes et les délégataires différents.

2.1.2 Le Pôle Sport Innovation

Le PSI se déploie sur 600 m² offrant **5 espaces dédiés** :

a) L'espace Entraînement

L'espace entraînement poursuit l'objectif d'adaptation à tous les niveaux de pratique du projet de Pôle Sport Innovation. On y trouvera:

- Une salle de musculation avec des appareils spécialisés à charges plus ou moins guidées
- Un espace polyvalent, qui permettra d'accueillir tout type de séance, sur le principe du gymnase
- Un espace de physiothérapie : cabine de massage, tisanderie
- Une cabine de cryothérapie qui permet d'optimiser la récupération

Public cible :

- 1) Sportifs de haut niveau
- 2) Grand public : groupes ou séances individuelles de type fréquentation de salle de sport

b) Chambre d'hypoxie

L'objectif de cette pièce est de simuler des conditions d'altitude où la teneur de l'air en oxygène est faible. Elles sont utilisées pour l'acclimatation mais également pour l'entraînement des sportifs : elles permettent une meilleure performance aérobie via une augmentation du taux de globules rouges dans le sang (hématocrite) qui assure un meilleur transport de l'oxygène.

Il sera possible d'effectuer une séance de sport dans la chambre à hypoxie : des appareils de fitness type home-trainer ou tapis de course connectés seront disponibles. Il sera également possible de réserver la chambre à hypoxie pour y passer la nuit.

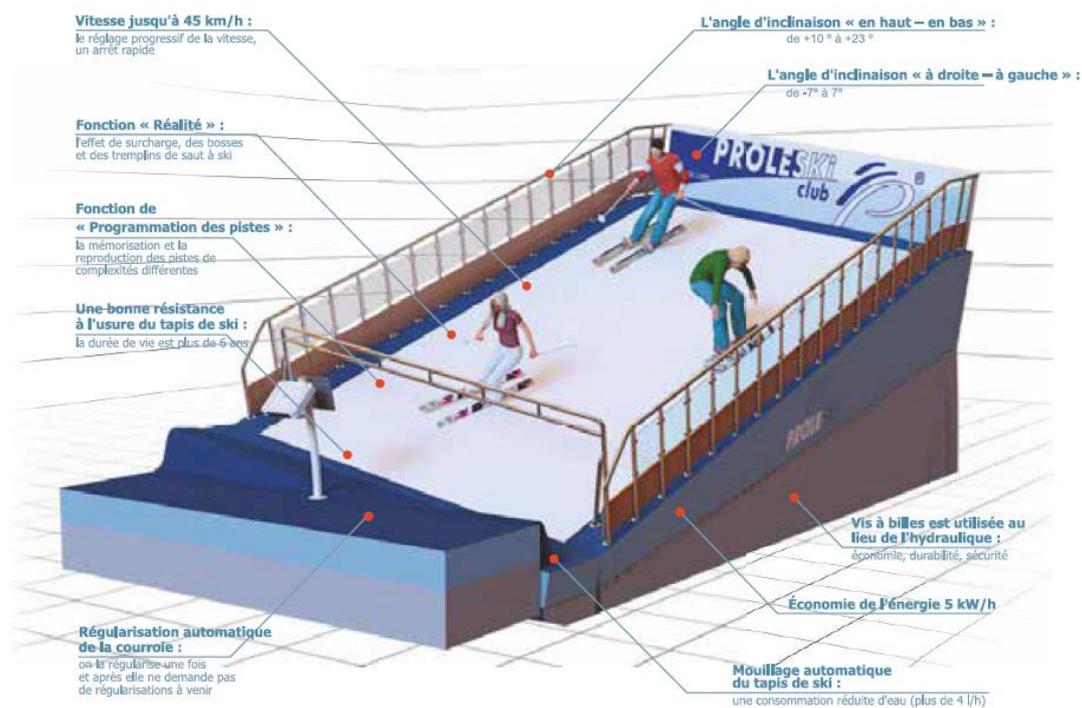
Publics cible :

- 1) Les sportifs de haut niveau
- 2) Le grand public : découverte, initiation avec encadrement par le staff local
- 3) Parcours de soin : sur prescription médicale

c) Des simulateurs dédiés à l'apprentissage et au perfectionnement

Ces simulateurs permettront de progresser en ski, vélo route, VTT, et ce peu importe le niveau d'origine du pratiquant.

- Le tapis ski



 Tout âge, notamment pour les enfants à partir de 4 ans	 Pour tous les types de ski et de snowboard	 Les carres aiguisées, votre propre équipement	 Le mouillage automatique du tapis de ski	 Les dépenses basses de l'entretien	 La durée de fonctionnement jusqu'à la remise à neuf est 25 ans
 Tout local, tout étage	 Le niveau élevé de la sécurité incendie	 Les tailles individuelles	 L'entretien rapide	 L'administration des affaires en ligne	 La franchise PROLESKI CLUB™



- Le vélo



Le public cible :

- 1) Sportifs de haut niveau
- 2) Grand public : stages encadrés, ESF, SCOCE, école VTT... Pratique individuelle en dehors des créneaux de réservation stage/ESF.

d) Analyse des performances

Une salle sera dédiée à l'analyse de la performance : via les données physiques et physiologiques collectées lors de la pratique sur les appareils mais également via les vidéos et données du Domaine Expérientiel.

Le Domaine Expérientiel (DEX) est complémentaire du PSI. Il permet la pratique outdoor dans des espaces équipés et connectés pour la mesure et l'analyse de la performance. Il génère ainsi des données techniques qui peuvent ensuite être analysées afin d'améliorer la pratique et ce peu importe le niveau de base.

Les équipements prévus :

- Des caméras sur des tracés prédéfinis : 2 pistes de ski et 2 pistes de descente à VTT seraient équipées ainsi que le Snow Park et le slalom.
- Mise à disposition de trackers embarqués afin de suivre l'activité et les constantes du sportif.
- Chronomètre et photo sur la montée des Orres en vélo.

Le public cible de cette salle :

- 1) Sportifs de haut niveau, stages encadrés
- 2) Clubs et écoles
- 3) Grand public (générer du contenu ludique, classements mais également le sportif aguerri qui souhaite une analyse réflexive de sa pratique)

e) Réunion et débriefing.

Le PSI disposera d'une salle de réunion, équipée en visioconférence. C'est en effet un espace de collaboration, de partenariat et d'échanges avec les fédérations, les clubs et écoles sportifs, les centres de recherche comme l'ISM et le CRVM d'AMU et le CEA-Tech, les industriels et équipementiers, les pratiquants de tous niveaux. Le lieu sera également à disposition pour les clubs ou les groupes en stage ayant besoin de se réunir.

2.2 Contexte et enjeux du projet de parking souterrain

En 2019, la commune a commandé un diagnostic sur le stationnement à l'échelle de son territoire. Les principales conclusions de ce diagnostic ont été les suivantes :

1800 : Bois Méan et 1650 : Centre Station

- Insatisfaction des clients et sentiment d'insécurité
- Saturation en vacances scolaires, et plus spécifiquement problèmes d'accès les samedis
- Complication du déneigement avec le stationnement sur voirie

Autres parkings publics : Champ Lacas, Pramouton et Pré Bois

- Accès directs aux pistes, utilisation majoritaire par clients journaliers
- Disponibilité de places y compris en période de vacances

Parkings privés :

- Remplissage pouvant être amélioré au centre station (parkings P2 à P7) mais problématiques de gestion en copropriété
- Pas de données sur l'usage des parkings privés de Bois Méan

Suite à ce diagnostic, une stratégie de stationnement pensée à l'échelle de la commune a été élaborée.

2.2.1 La stratégie globale de stationnement des Orres

Les objectifs :

- Améliorer la satisfaction des clients et le sentiment de sécurité
- Désaturer le stationnement en cœur de station via la tarification
- Conserver l'attractivité du domaine pour les journaliers (parkings gratuits) et remplir ces parkings avec des stationnements hebdo gratuits (+ utilisation navettes)

Les moyens :

À moyen/long terme : construire un ou plusieurs parkings en ouvrage, pour libérer l'espace public de stationnement et embellir la station

- Sécurisation des circulations piétonnes
- Amélioration de l'expérience client dès son arrivée en station
- Problématique : coût de construction des parkings rédhibitoire : besoin de source de financement

À court terme : régler le stationnement en station

- Facilitation de l'accès et décongestion de la plateforme les samedis
- Générer des ressources permettant la construction de parkings en ouvrage

2.2.2 Le projet à 1650

Le projet s'inscrit dans la stratégie à moyen/long terme de construction de parkings en ouvrage.

Le projet de parking enterré a pour objectif de participer à la requalification de la station historique à 1650, en lien avec la rénovation de l'office de tourisme et de la place des Etoiles, ainsi qu'avec le projet de requalification des terrasses. Il permettra de créer des places de stationnement qui libèreront l'espace public et amélioreront la qualité de l'accueil pour les touristes et les habitants.

Le parking s'étendra sur deux niveaux enterrés, il représentera environ 150 places ouvertes à tous à proximité immédiate des centralités requalifiées. Il offrira des places sécurisées et à l'abri, avec des infrastructures de recharge de véhicules électriques et une accessibilité totale. Sa conception prévoit une possibilité d'extension à moyen/long terme au regard de l'évolution des besoins.

Le projet de parking, et plus généralement d'évolution de la politique de stationnement au centre-station, va permettre :

- un changement de comportement : en passant en payant l'ensemble du stationnement, un report modal sera observé (covoiturage, utilisation des navettes en station)
- une sécurisation du domaine public : en interdisant le stationnement sur les voiries les plus dangereuses, le fonctionnement des services publics (déneigement, secours) sera facilité
- le report modal et la meilleure organisation du stationnement participent à la réduction de la pollution et des nuisances sonores et visuelles
- l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera garantie par le nouveau parking, et l'accessibilité de la station des Orres sera améliorée en offrant à nouveau une capacité de stationnement suffisante et nécessaire à son bon fonctionnement et à son développement.

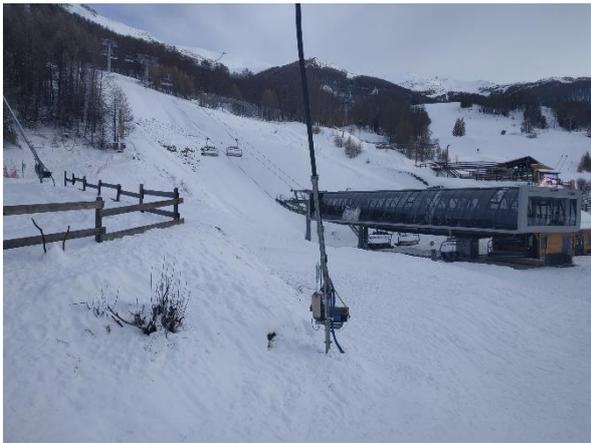
Des possibilités de stationnement gratuit seront toujours offertes au niveau du parking de Champ Lacas et de Pramouton à 1550.

C'est au niveau de l'étage supérieur du parking, sous le Pôle Sports et Innovation, que des bureaux et vestiaires à mettre en location (environ 1 000 m²), à destination de clubs et écoles locaux (SCOCE, ESF, UCPA, handisport...) seront créés.

2.3 Détails du projet soumis à UTN : Le Pôle Sport Innovation et le parking

2.3.1 Choix d'implantation

Espace emblématique du développement de la station, le positionnement du PSI dans la station doit le rendre très visible et reconnaissable. Après étude des espaces disponibles, il a été conclu que le meilleur emplacement est à côté de la gare de départ du télésiège du Pic Vert.



Gare de télésiège Pic Vert et emplacement du futur PSI

Source : Commune des Orres

Le PSI est ainsi en prise directe avec le domaine, au niveau du front de neige, tout comme l'étage réservé aux clubs et écoles locaux.

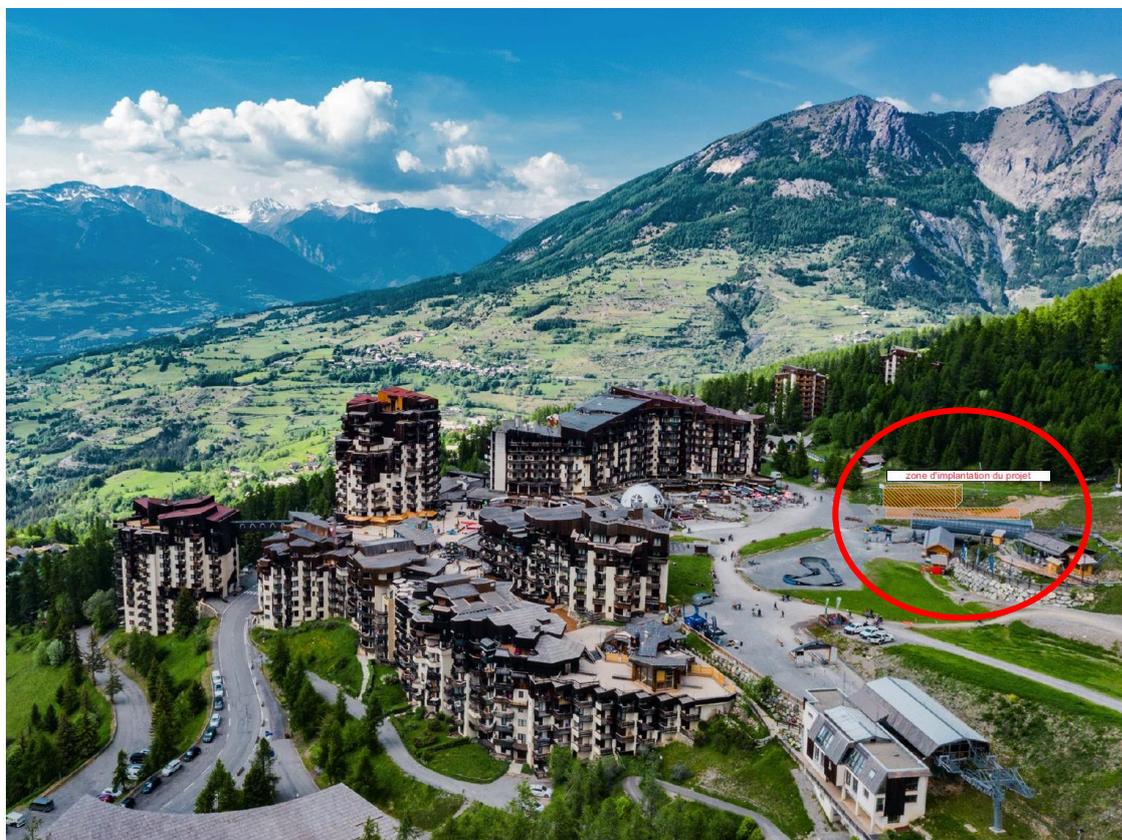


Vue sur le front de neige depuis l'emplacement du futur PSI

Source : Commune des Orres



Emprise du projet de parking
 Source : Géoportail, commune des Orres

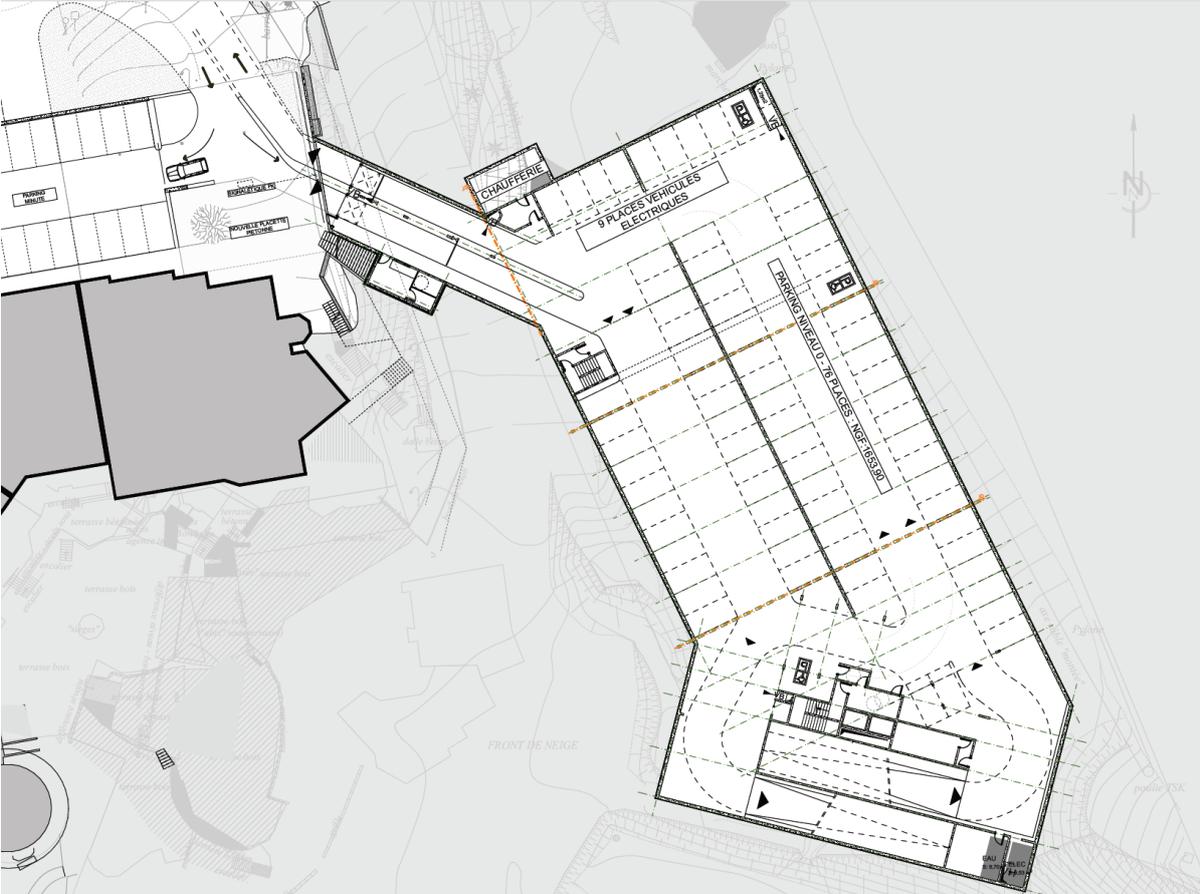


Modélisation du volume du futur PSI et du parking
 Source : Photo SEMLORE

2.3.2 Plans à l'issue de la phase APS

Le parking s'étend sur 3 niveaux de sous-sol, dont le niveau supérieur est l'étage des clubs. Le PSI sur deux étages.

Niveau 0 parking :



Niveau 1 parking :



L'étage des clubs :



En orange : les locaux anticipés pour le SCOCÉ

En rose : les locaux anticipés pour l'ESF

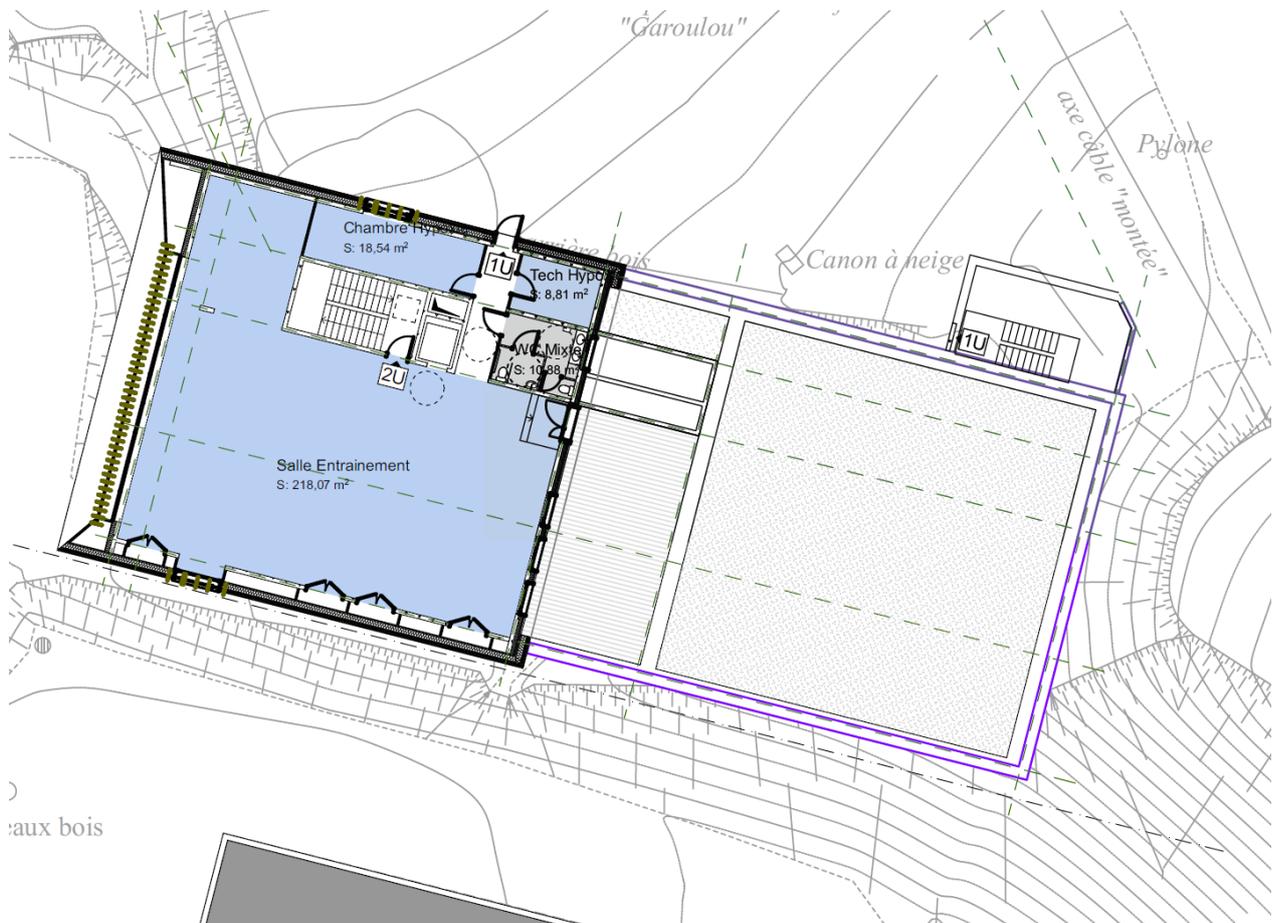
En jaune : les locaux identifiés pour l'UCPA

En bleu clair : les locaux identifiés pour l'ESI

Ces locaux comprennent des bureaux, des vestiaires, des vestiaires pour les moniteurs, des locaux à ski et des salles réservées à l'entretien du matériel (notamment le fartage des skis).

L'espace bleu/gris accueillera le tapis simulateur de ski, ce qui permettra de limiter les nuisances liées au bruit mais également de mettre en valeur l'activité qui sera visible depuis l'escalier et le couloir, créant ainsi un effet d'entraînement.

PSI – Etage supérieur



L'étage supérieur sera dédié à la salle d'entraînement, ses 218m2 permettront d'y installer tous types d'équipements sportifs : poids, machines....

Les plans figurent également en annexe 1 du présent dossier, pour une meilleure lisibilité.

Exigences de construction :

La Commune des Orres a fixé des exigences particulières au bâtiment à construire pour le PSI :

- Exigences de développement durable :
 - il est attendu une exemplarité en matière de performance énergétique (faible consommation et production EnR). Des systèmes intelligents, fiables et économes de gestion des fluides et énergies sont attendus ;
 - il est également attendu l'utilisation de matériaux et matériels choisis selon leur fiabilité et leur efficacité dans le temps, leur facilité d'entretien/maintenance et leur empreinte écologique la plus faible possible, avec notamment des éco-matériaux ou matériaux biosourcés.
- Exigences de modularité : compte tenu des évolutions prévisibles des normes, des techniques, mais aussi des usages observés sur d'autres territoires pour des projets similaires, il est prévu d'intégrer dès le projet initial des possibilités de reconfiguration et d'agrandissement des espaces et du bâtiment, afin d'en garantir notamment la bonne intégration architecturale.

- Exigences d'intégration architecturale : le futur bâtiment se situe au centre-station Les Orres 1650, dans le périmètre classé au label « Patrimoine du XXème siècle » pour son architecture remarquable de Jean-Michel LEGRAND. Son aspect extérieur aura donc une importance primordiale afin d'assurer sa parfaite intégration dans l'environnement.

3. Les risques naturels auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir.

Conformément à l'article R122-14 du code de l'urbanisme, cette partie présentera « les risques naturels auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir ».

3.1 Les risques auxquels le projet peut être exposé

La zone de projet est concernée par les aléas suivants :

- Zone 4 sismicité
- Aléa faible glissement de terrain, règlement G1
- Intersection avec la bordure de la zone aléa torrentiel de niveau moyen

Le projet se situe dans la zone B4 du PPRN qui correspond à un aléa glissement de niveau faible à moyen. Elle impose au projet de respecter les prescriptions suivantes :

- ➔ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente : Les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval, ...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.
- ➔ Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval, ...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.
- ➔ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devra être réalisée par un expert. Cette étude devra donner le dimensionnement correct de tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements, ...).
- ➔

3.2 Etude géotechnique et mesures nécessaires pour prévenir les risques

Une étude géotechnique de type G2 a été effectuée sur la zone.

Elle synthétise les enjeux, aléas et risques auxquels est soumis le projet de la manière suivante :

Domaine d'application	Aléa	Principaux Enjeux (vulnérabilité)	Risque	Niveau de risque (Aléa X Enjeux)
Eau	Circulations de versant Ruissellement	Infrastructure Mobilier, équipements	Infiltrations dans les parties enterrées. Ouvrage impropre à destination (dommages au mobilier, aux équipements) Saturation des ouvrages d'infiltration	4
Terrassement	Rupture des talus ouverts à plus de 1/1 avec forts reculs	Humain Travaux en cours	Dommages corporels Dommages matériels Arrêt de chantier Travaux supplémentaires	4
	Rupture du sol support des ouvrages existants	Infrastructure et superstructure des existants Voirie, Réseaux, foncier mitoyen,	Désordre sur les mitoyens (fissurations préjudiciables à la solidité de l'ouvrage) Dommages sur les réseaux	3
Arase	Hétérogénéité du sol support au niveau de l'arase, défauts de portance. Intempéries. Sols sensibles aux variations de teneur en eau	Dallages et voiries	Décompression du sol d'arase Renforcement localisé des supports Surcoûts liés aux purges / remblais complémentaires Traitement des sols pour parvenir aux objectifs de portance.	3
Fondations	Décompression du sol support Sols sensibles aux variations de teneur en eau	Superstructure du projet	Tassements différentiels (apparition de fissuration) Modification des fondations du projet au sol	3

Codes (estimations Equaterre) :

1 – Non identifié	2 - Possible	3 - Probable	4 – Très probable	5 - Certain
-------------------	--------------	--------------	-------------------	-------------

Principaux enjeux identifiés par l'étude géotechnique

L'étude conclut que le projet présente une assez bonne adaptation au sol, qu'il n'y a pas de contre-indication géotechnique majeure à la réalisation de l'ouvrage, mais que celle-ci nécessite cependant quelques techniques particulières. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, qui reprend également les points de vigilance pour la maîtrise d'œuvre.

Domaine d'application	Actions a minima de la maîtrise d'œuvre	Incidences et implications géotechniques à prévoir	Type de mission
Fondations	Préciser les descentes de charges effectives	Contrôle de fond de fouille Supervision d'exécution	G5 G4
Eau	Vérification des autorisations ou limitations de rejets dans les réseaux Calage de niveaux, selon PHE et réseau gravitaire	Dimensionnement d'un ouvrage de rétention et/ou infiltration avec rejet à débit limité	G5

	Traitement des eaux pluviales (infiltration non envisageable)		
Terrassements Soutènement	<p>Autorisation d'emprise sur et sous les domaines publics et/ou privés tant pour des terrassements « libres » que pour des inclusions.</p> <p>Optimisation des emprises vis-à-vis de l'environnement</p> <p>Prise en compte du recul nécessaire pour adoucir les talus libres à 1/1</p> <p>Prise en compte des sur épaisseurs liées aux dispositifs (30 à 80cm selon méthodologie), pour l'emprise des sous-sols</p> <p>Consultation d'entreprises spécialisées en soutènements sur la base d'un CCTP détaillé</p>	<p>Pré dimensionnement des écrans</p> <p>Rédaction de notes techniques de consultation (CCTP)</p> <p>Analyse technique des offres</p> <p>Supervision d'exécution</p>	G2 (PRO, DCE, ACT) G4
Existant proche	Prise en compte de l'emprise des talus vis-à-vis de la gare aval du télésiège	Supervision d'exécution	G4
Dallages et voirie	<p>Préciser les limites de déformations admissibles pour l'exploitation actuelle et/ou prévisible</p> <p>Maintien des portances d'arases</p>	<p>Supervision d'exécution</p> <p>Contrôles de compactage</p>	G4 G5

Source : Etude géotechnique, Equaterre, 2021

4. Les effets prévisibles du projet ainsi que les mesures de suppression, compensation et réhabilitation à prévoir

Conformément à l'article R122-14 du code de l'urbanisme, cette partie présentera « Les effets prévisibles du projet sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité des eaux, ainsi que les mesures pour éviter, réduire et en dernier lieu compenser les incidences négatives notables sur l'environnement qui n'auront pu être ni évitées ni réduites, et l'estimation de leur coût ».

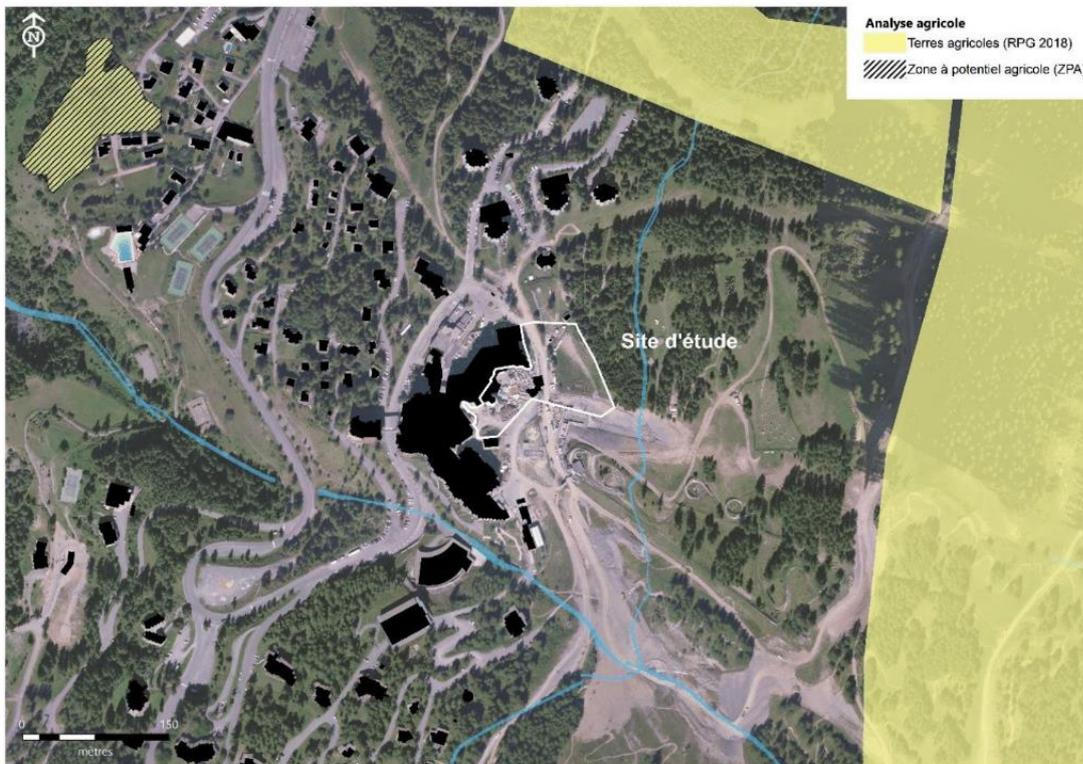
4.1 Impact sur le trafic et la circulation locale

La création d'un parking de 150 places permettra de désengorger le centre station. Les flux générés par l'accès au parking seront moindres : en effet, l'entrée se situera dans la continuité de la route qui mène à la station, et les usagers qui iront se garer pourront y accéder directement sans tourner dans le centre station et les rues résidentielles pour trouver un espace où se garer. Une fois les usagers parvenus sur site, toutes les commodités de déplacement interne seront déployées pour leur éviter de reprendre leur véhicule le temps du séjour.

Le Pôle Sport Innovation sera accessible directement au niveau du front de neige, donc directement depuis les résidences du centre station ou via la navette. Le parking pourra également permettre d'absorber le flux de visiteurs du PSI sans créer de difficultés de stationnement ou de consommation d'espace supplémentaire.

4.2 Impact sur les terres et l'économie agricole

La zone de projet ne touche pas de terres déclarées au RPQ 2018, ni de Zones à Potentiel Agricole (ZPA) identifiées par la DDT05.



Espaces agricoles – Source : RPG 2018

L'usage du terrain envisagé pour le projet est uniquement dédié aux loisirs : jardin d'enfants et front de neige en hiver, tir à l'arc et pétanque l'été.

L'impact sur les espaces agricoles et l'économie agricole est donc considéré comme nul.

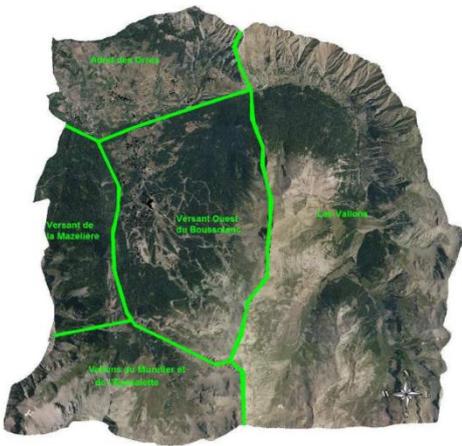
4.3 Impact sur les paysages, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières

4.3.1 Paysages

Le périmètre du projet correspond à une zone de loisirs, sur le front de neige de la station à 1650. Le futur bâtiment se situera à côté de la gare de télésiège de Pic Vert.

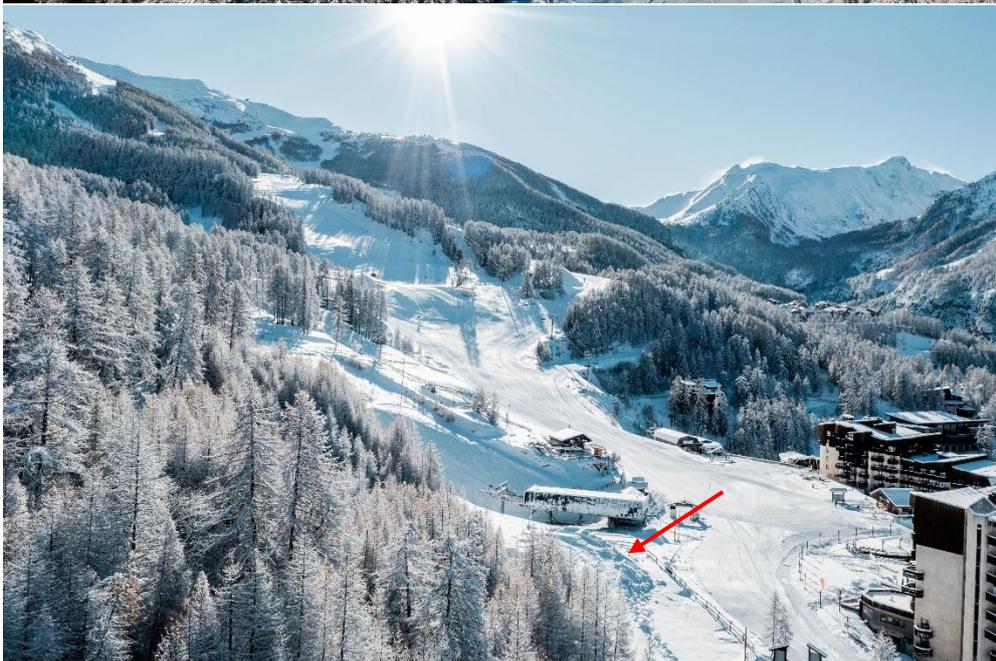
La zone de projet n'est concernée par aucune protection réglementaire. La zone protégée la plus proche est le site classé « Plaine dite sous le Roc » à Embrun, à 8km. Le projet ne sera cependant pas visible à cette distance, il n'a donc aucune incidence sur le site classé.

Les unités paysagères



Le PLU de la commune identifie cinq unités paysagères. La zone de projet se situe dans le versant ouest du Boussolenc : cette unité comprend une urbanisation importante dans sa partie basse, liée à l'activité touristique. Dans sa partie plus haute, on retrouve les pistes, des forêts de mélèzes et prairies estivales.

Dans cette zone, les bâtiments sont tournés vers le front de neige. Ils sont groupés, et relativement denses. Le paysage se caractérise par le replat ouvert que forme le front de neige, par rapport aux pentes abruptes de la montagne derrière, ainsi que par les divers aménagements liés aux activités pratiquées sur le site : ski, parc aventure, trampoline, tir à l'arc, luge d'été....



Localisation du projet

Source : SEMLORE

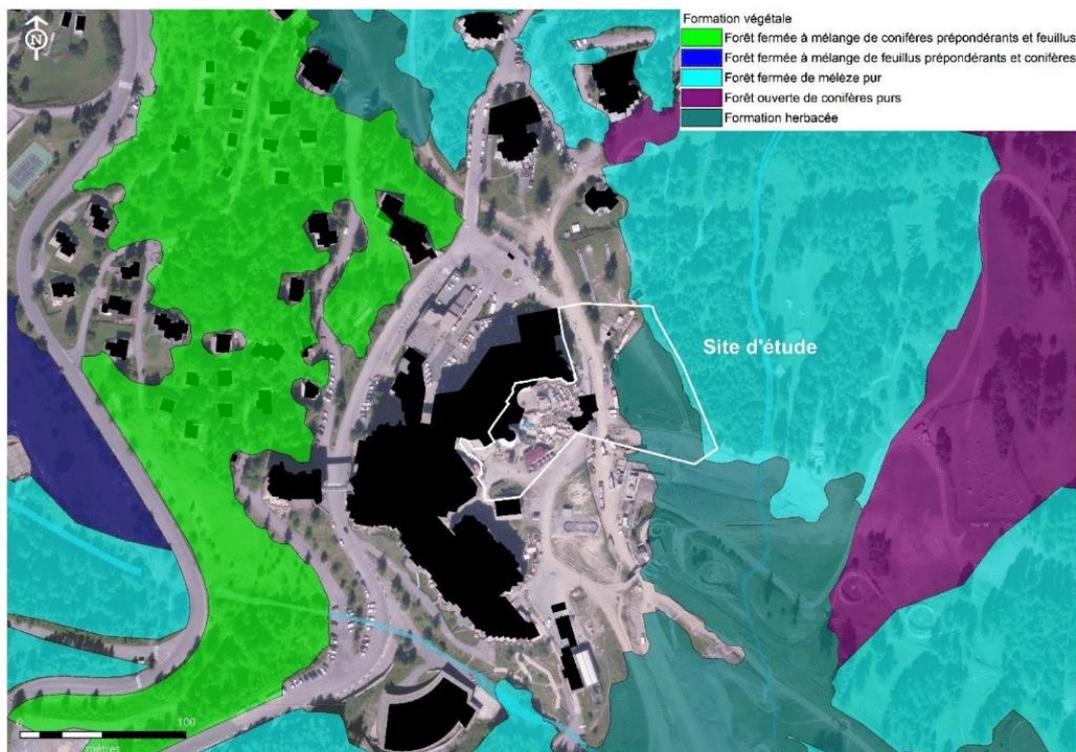
Cette configuration particulière permet de réduire l'impact paysager du Pôle Sports et Innovation, qui tout comme Pic Vert se situera à l'extrémité du replat, au pied de la pente.

4.3.2 Peuplements forestiers, terres pastorales et forestières

La zone étudiée est concernée principalement par une formation herbacée sur la partie Sud-Est, elle est bordée à l'est par une forêt fermée de mélèzes.

Ces formations végétales occupent environ 35% du site étudié, ce pourcentage est cependant à relativiser au vu des importantes superficies qu'occupent ces formations à l'échelle de la commune. En effet, 2 803m² de formation herbacée occupent la zone d'étude sur 1498ha sur la commune. La part des formations herbacées consommées représente moins de 1% du total des surfaces à l'échelle communale.

Aucun défrichement n'est nécessaire pour réaliser le projet.



Formation végétale – Inventaire Forestier National

Source : IGN

Même si le projet touche à des formations herbacées et à une forêt de mélèzes, la superficie du secteur étudié ne permet pas de remettre en cause l'organisation de l'ensemble du système forestier à l'échelle du territoire.

4.4 Impact sur les milieux naturels et l'environnement

La commune dispose d'un diagnostic écologique sur la zone du projet, effectué par le bureau d'études KARUM. Le diagnostic complet est disponible en annexe 2.

Ce diagnostic a été élaboré à partir de campagnes terrain et porte sur :

- > La caractérisation des habitats naturels présent, notamment pour identifier la présence de zones humides (selon le critère végétation et habitat uniquement) ;
- > Le recensement de la flore patrimoniale éventuelle, ciblé sur les espèces vernales et estivales ;
- > Le recensement d'éventuels espèces exotiques envahissantes ;
- > Le recensement de groupes faunistiques : avifaune, rhopalocères, mammifères, amphibiens, reptiles, ... et d'observations opportunistes potentielles.

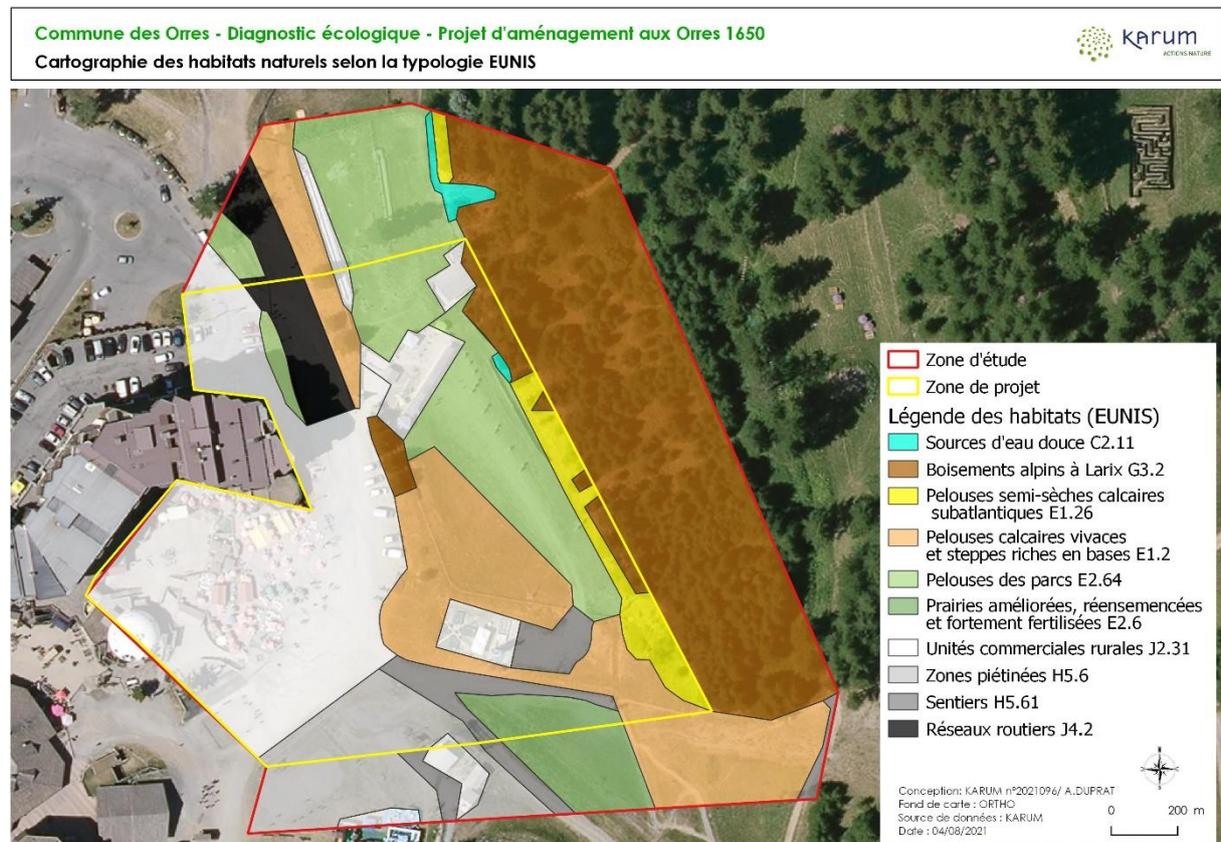
Les enjeux suivants ont été identifiés :

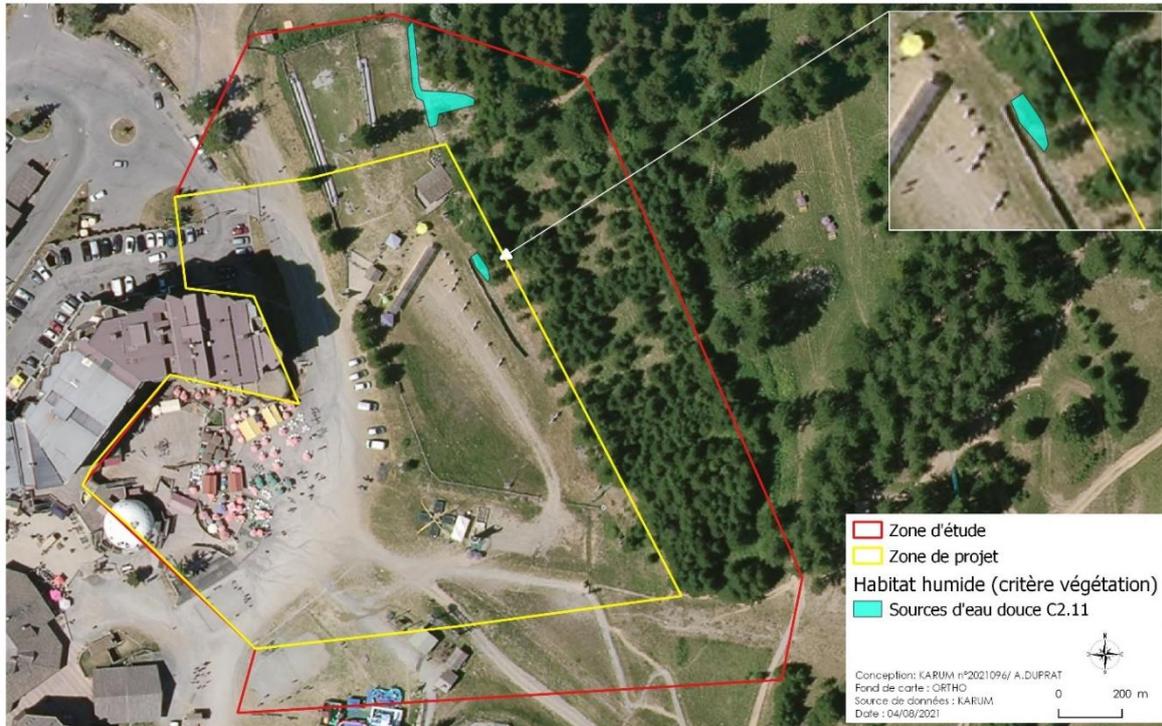
La zone d'étude correspond à une zone de loisir aménagée située en front de neige, et fortement anthropisée par les nombreuses infrastructures touristiques de la station (hôtel, parking, route, télésiège,...). Les habitats présents sont majoritairement dégradés et fragmentés par les aménagements anthropiques, seules quelques pelouses calcaires, des zones de sources et un boisement de Mélèze présentent un certain intérêt écologique.

4.4.1 Habitats naturels

Au total, 4 habitats naturels dont 1 habitat d'intérêt communautaire et 1 habitat humide, 2 habitats semi-naturels et 4 habitats anthropiques artificiels ont été identifiés sur la zone d'étude :

- Sources d'eau douce – C2.11
- Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases - E1.2
- Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques – E1.26
- Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées – E2.6
- Pelouses des parcs – E2.64
- Boisements alpins à Larix et Pinus cembra – G3.2
- Zones piétinées – H5.6
- Sentiers – H5.61
- Unités commerciales rurales – J2.31
- Réseaux routiers – J4.2





A noter que pour prendre en compte l'ensemble des potentialités écologiques du site, la cartographie d'habitat a été réalisée en intégrant les zones situées dans les abords du projet.

Cela a permis de constater la présence d'un habitat humide, une source d'environ 15 m², en lisière de boisement, sur la zone de projet.

Un habitat d'intérêt communautaire ; les pelouses sèches, est également présent sur la zone de projet, sur une surface d'environ 2300 m². Il est donc préconisé de réduire au maximum les emprises travaux pour limiter la destruction de cet habitat patrimonial.

4.4.2 Flore

Aucune espèce patrimoniale, ni espèce exotique envahissante n'ont été identifiés. L'enjeu est par conséquent considéré comme nul.

Thématique	Descriptif de l'enjeu	Niveau d'enjeu
Flore patrimoniale	Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée sur la zone d'étude et ses abords	NUL
Flore exotique envahissante	Aucune espèce exotique envahissante n'a été relevée sur la zone d'étude et ses abords	NUL

4.4.3 Faune

Le contexte écologique de la zone d'étude n'étant pas favorable à l'ensemble des groupes faunistiques, tous n'ont pas été étudiés. Les groupes suivants ont été recherchés :

- Rhopalocères (papillons diurnes)
- Reptiles
- Avifaune (oiseaux)
- Mammifères terrestres
- Amphibiens

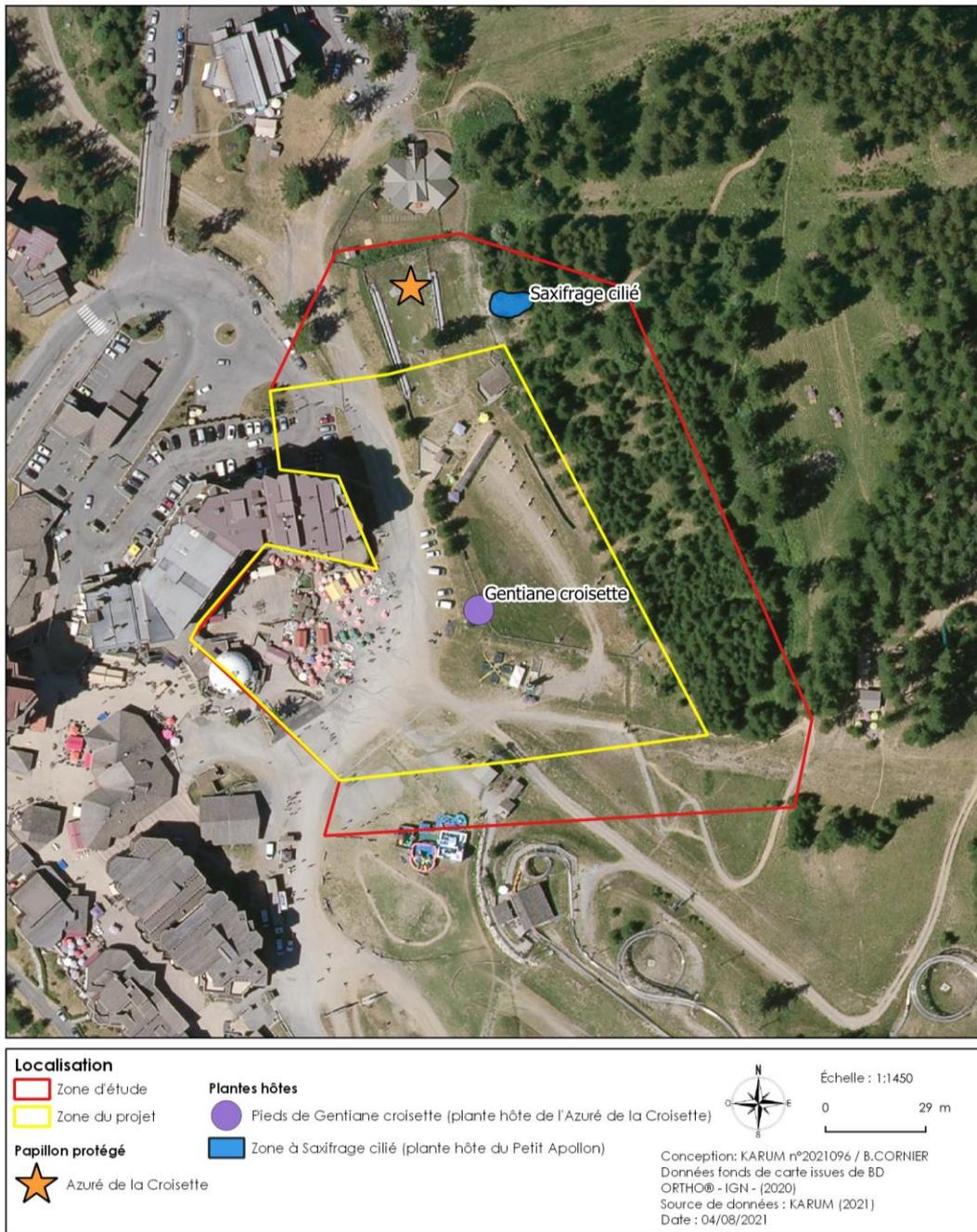
Papillons : 25 espèces de papillons sont présentes sur le site, dont une espèce protégée : l'Azuré de la croisette. En France, cette espèce est classée comme « Quasi menacée », cependant, dans la liste rouge de région PACA elle est classée comme « Préoccupation mineure » (LC). **L'enjeu est donc moyen.**

Un individu d'Azurée de la Croisette (*Phengaris alcon*) a été observé sur le site d'étude. Sa plante hôte, la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), est également présente, soit deux individus de Gentiane croisette observés sur la zone de projet, sur un talus en bord de route.

La présence de cette plante-hôte indique que l'Azurée de la Croisette se reproduit potentiellement sur le site d'étude, or cette espèce est dépendante d'une fourmi du genre *Myrmica* pour pouvoir réaliser son cycle de reproduction complet. Par conséquent, afin d'affirmer ou de confirmer la reproduction de l'Azuré de la Croisette sur la zone de projet, des inventaires fourmis ont été effectués en complément. Les inventaires ont confirmé l'absence de la fourmi *Myrmica*, nécessaire au cycle de reproduction du papillon. Ainsi, il semble très peu probable que le papillon l'Azuré de la Croisette soit présent à l'état larvaire dans les fourmilières, notamment dû au fait que le secteur est très artificialisé, et que les quelques zones potentiellement favorables sont résiduelles et anthropisées.

Un secteur de la zone d'étude est également favorable à la reproduction d'un second papillon protégé et d'intérêt communautaire ; le Petit Apollon (*Parnassius phoebus*). Cette espèce n'a cependant pas été observée, et elle n'est également pas répertoriée comme étant présente sur la commune des Orres.² Elle l'est en revanche sur deux des communes adjacentes, ce qui ne permet donc pas d'exclure totalement la possibilité de sa présence sur le site d'étude et ses abords.

L'habitat favorable à cette espèce correspond à un habitat humide de type « Source d'eau douce ». La plante hôte de ce papillon, le Saxifrage cilié (*Saxifraga aizoides*), y est présente en nombre important à cet endroit. Etant donné la présence d'un habitat favorable au Petit Apollon, cette espèce est prise en compte dans l'analyse des enjeux.

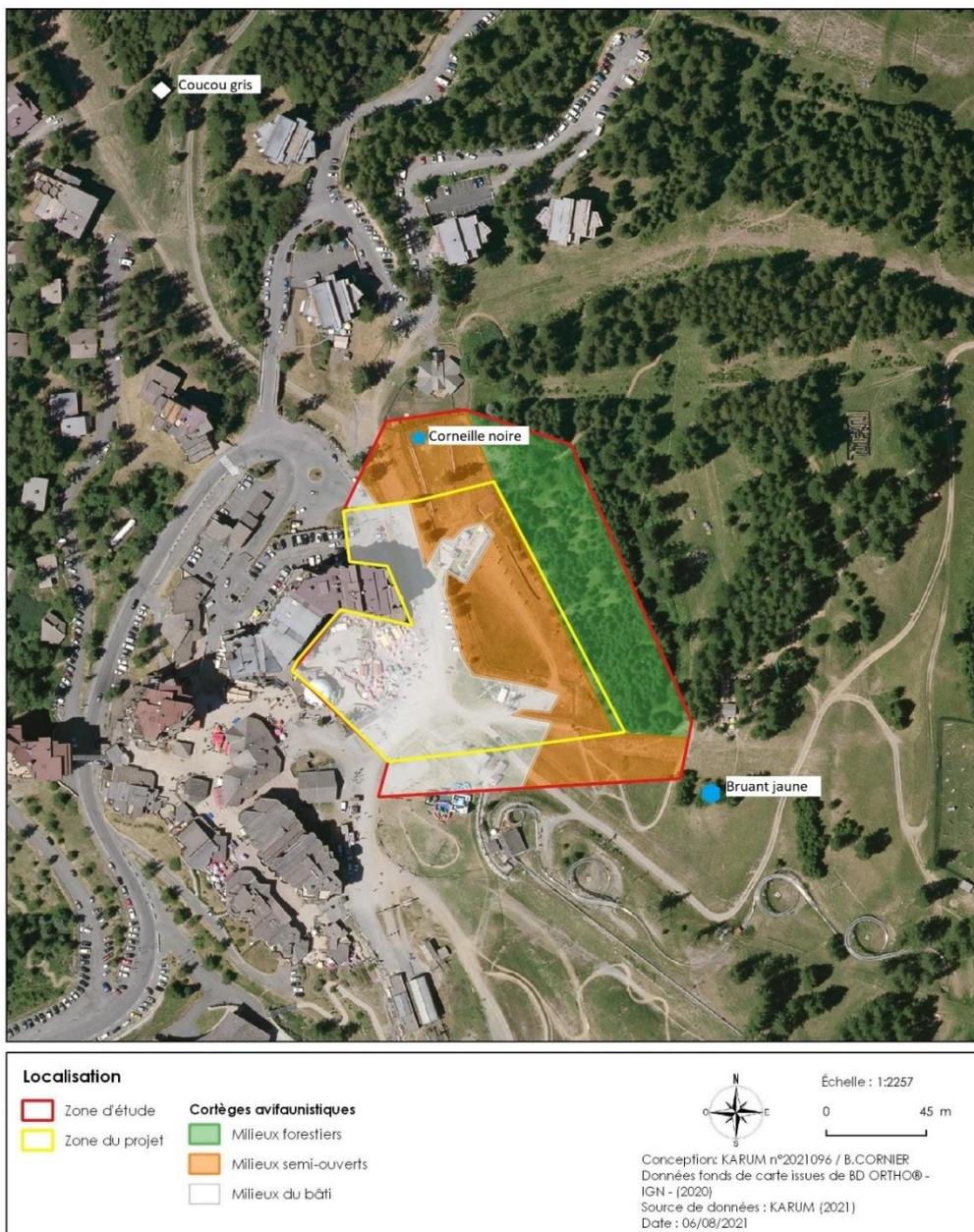


² <https://www.faune-paca.org/>

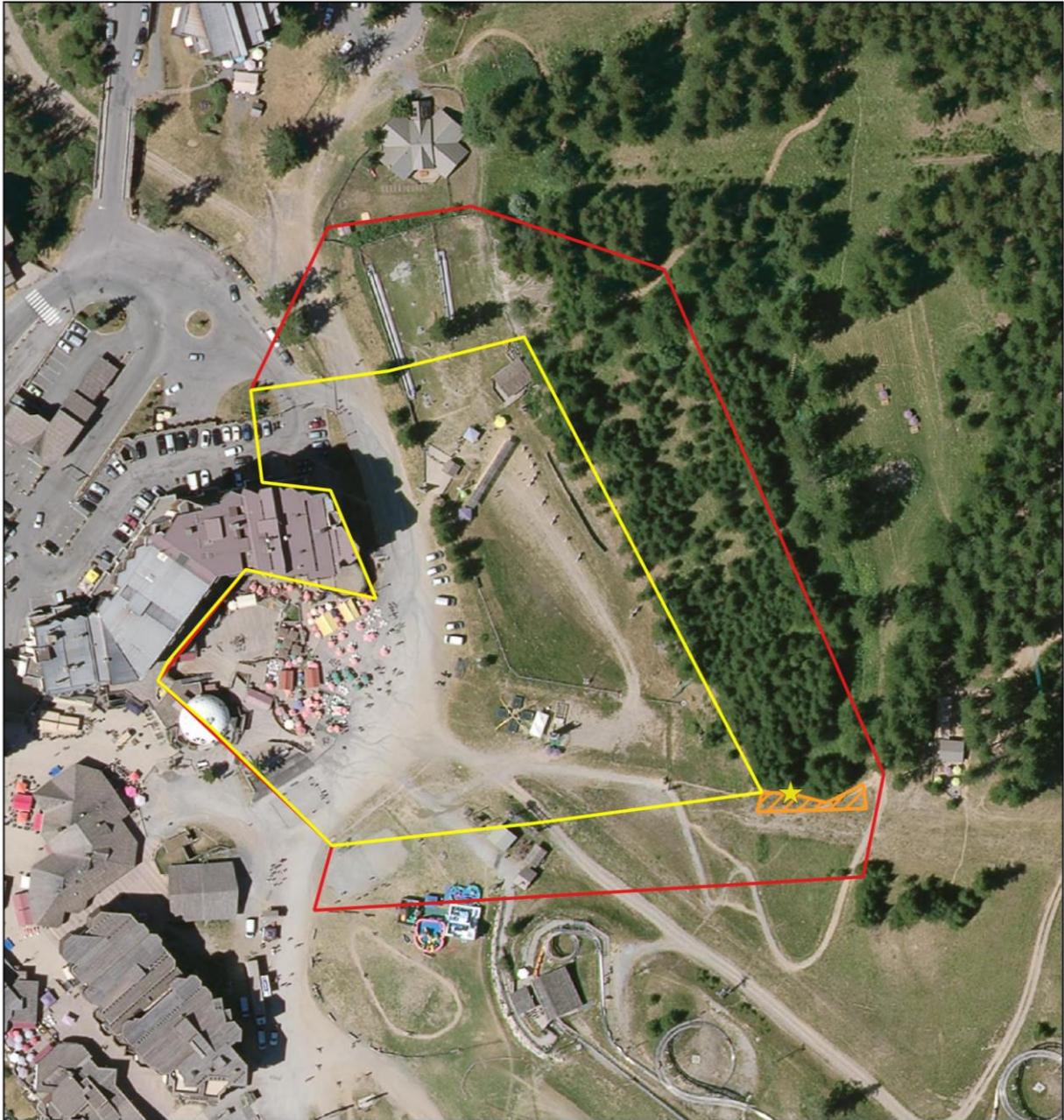
Oiseaux : 22 espèces d'oiseaux ont été identifiées, parmi elles, 19 sont protégées en France. Parmi ces dernières, 2 espèces sont classées comme « Quasi menacées » (NT) sur la liste rouge régionale de PACA et 4 espèces sont classées comme « Vulnérables » (VU) : la Corneille noire, le Bruant jaune, le Coucou gris et la Mésange boréale. Les trois dernières espèces sont des individus chanteurs, donc une reproduction de l'espèce est possible. Bien qu'elles ne soient pas localisées dans la zone d'étude du projet, elles se trouvent aux abords (forêt de résineux en amont, à l'Est de la zone) et les travaux peuvent avoir des conséquences directes ou indirectes. **L'enjeu est donc considéré comme fort.**

Deux espèces menacées d'extinction ont été observées sur la zone d'étude, mais ne semblent pas se reproduire sur site. De fait, le Bruant jaune peut utiliser la zone semi-ouverte pour chasser mais ne niche pas dans la zone d'étude, et la Corneille noire était de passage, aucun nid ou comportement reproducteur n'ont été observés.

Deux individus chanteurs de Coucou gris ont été localisés approximativement en-dehors de la zone d'étude. Il n'est pas exclu qu'une nidification ait lieu sur la zone d'étude.



Reptiles : 1 seule espèce a été observée : le Lézard des murailles, protégée mais non menacée en région PACA. Cette espèce a été observée à l'est de la zone d'étude, en lisière de boisement. Il s'agit d'une espèce ubiquiste, l'ensemble des milieux de la zone d'étude sont donc potentiellement favorable à sa présence, toutefois le Lézard des murailles a été observé seulement en dehors de la zone de projet. **L'enjeu est donc moyen.**



Localisation

- Zone d'étude
- Zone du projet
- Zones favorables aux reptiles
- ★ Localisation de l'observation du Lézard des murailles



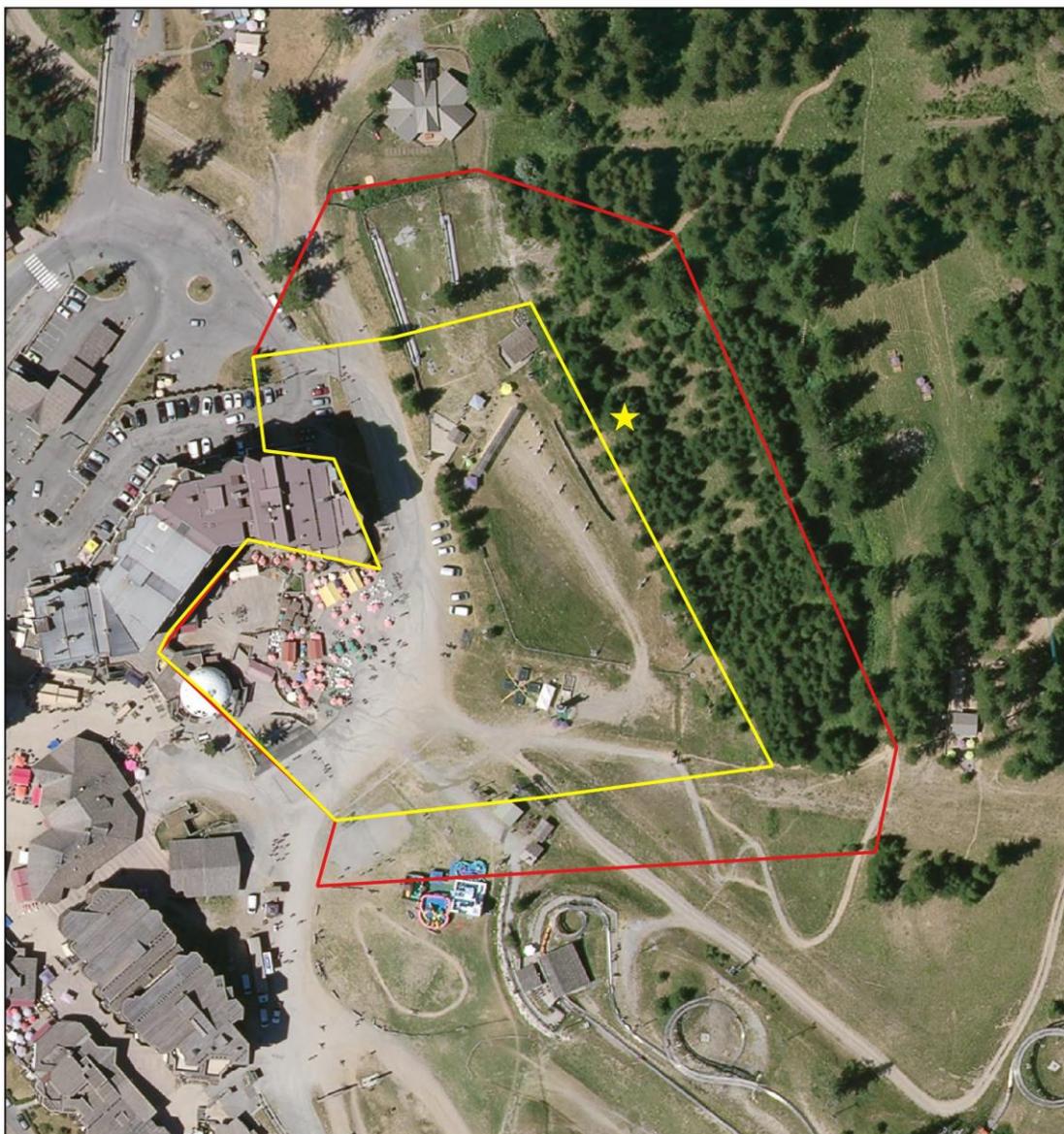
Échelle : 1:1345

0 26 m

Conception: KARUM n°2021096 / B.CORNIER
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2020)
 Source de données : KARUM (2021)
 Date : 04/08/2021

Mammifères : Aucune espèce protégée et/ou menacée, ni aucun indice de présence, n'ont été observés sur la zone d'étude. Seul des indices de présence de Chevreuil et de Lièvre ont été trouvés dans le boisement et révèlent qu'elles utilisent le boisement pour transiter ou se nourrir. Ces deux espèces ne semblent toutefois pas utiliser le boisement de la zone d'étude comme lieu de reproduction et/ou d'élevage des jeunes. L'enjeu est considéré comme **faible**.

Commune des Orres - Diagnostic écologique - Aménagement d'un parking
Indices de présence du Lièvre variable et du Chevreuil européen



Localisation

-  Zone d'étude
-  Zone du projet
-  Crottes de Lièvre d'Europe et du Chevreuil européen



Échelle : 1:1337

0 26 m

Conception: KARUM n°2021096 / B.CORNIER
Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2020)
Source de données : KARUM (2021)
Date : 06/08/2021

4.4.4 Synthèse de la biodiversité

THEME		DESCRIPTION DE L'ENJEU	NIVEAU D'ENJEU
BIODIVERSITE			
Habitats naturels		Présence de 4 habitats naturels, dont 1 habitat humide et 1 habitat d'intérêt communautaire	FAIBLE
Flore	Flore patrimoniale	Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée sur la zone d'étude et ses abords	NUL
	Espèces exotiques envahissantes	Aucune espèce exotique envahissante n'a été relevée sur la zone d'étude et ses abords	NUL
Faune	Rhopalocères	Présence d'une espèce protégée mais non menacée d'extinction en région PACA : l'Azuré de la Croisette. Sa plante hôte est présente (2 pieds). En l'absence d'inventaire fourni, le genre <i>Myrmica</i> , fourmi permettant la réalisation complète de son cycle de reproduction, est considérée comme présente. Présence possible d'une espèce protégée et d'intérêt communautaire car présence de sa plante hôte : le Petit Apollon.	MOYEN
	Reptiles	Présence d'une espèce protégée mais non menacée en région PACA potentiellement reproductrice sur la zone d'étude : le Lézard des murailles.	MOYEN
	Avifaune	18 espèces protégées sont potentiellement reproductrices sur la zone d'étude, dont 1 espèce protégée reproductrice sur site : le Rougequeue noir. Parmi ces 18 espèces, 2 sont menacées d'extinction en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Coucou gris et la Mésange boréale.	FORT
	Mammifères	Présence de 2 espèces non protégées, de passage sur la zone d'étude : le Lièvre d'Europe et le Chevreuil européen.	FAIBLE

4.5 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Le formulaire d'évaluation des incidences du projet sur les zones Natura 2000 figure en annexe 3 de ce dossier.

Comme mentionné précédemment, le projet ne chevauche pas de zone Natura 2000, la plus proche se situant à 3,6km.

4.6 Mesures de suppression, compensation et réhabilitation

Le tableau ci-dessous récapitule les périodes de reproduction et d'hivernage/hibernation pour chacun des différents groupes faunistiques, ainsi que la période de travaux optimale pour éviter au maximum les impacts sur enjeux faunistiques.

Mois	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reptiles	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avifaune				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rhopalocère	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux de terrassement et coupe des arbres	■	■	■							■	■	■

Légende	
Période de reproduction	■
Période d'hivernage/hibernation	■
Période optimale pour les travaux	■

La phase travaux sera spécialement étudiée pour limiter les impacts potentiels sur les zones à enjeux identifiées précédemment. Les préconisations suivantes seront respectées, afin de pouvoir engager les terrassements entre juillet et août en réduisant les impacts sur les enjeux faunistiques.

Habitat humide : Afin d'éviter la destruction de l'habitat humide de source, il est préconisé **de réduire les emprises travaux dans ce secteur, de sorte que la source soit entièrement évitée, et que ses écoulements ne soient pas perturbés. Les zones de sources situées aux abords seront mises en défens**, par des rubalisés de chantier, en amont des travaux, afin d'éviter leur dégradation.

Concernant le **risque de pollution**, il est préconisé de :

- Mise en œuvre du kit anti-pollution sur chaque engin

- Le stockage éventuel d'hydrocarbures sera possible avec des containers munis d'une double cuve, et le ravitaillement aura lieu sur une aire étanche éloignée du cours d'eau
- Les instructions d'intervention sur ce risque de pollution doivent être transmises aux responsables de chantier
- En cas d'incident entraînant une fuite d'hydrocarbures : réaliser un décapage immédiat et évacuer les matériaux souillés vers une décharge contrôlée, utilisation du kit anti-pollution, puis contacter immédiatement le service de la police de l'Eau (DDT et SD OFB) et KARUM

Habitat IC : Afin de limiter la destruction des pelouses sèches patrimoniales, il est préconisé **d'étréper les mottes de pelouses situées sur les emprises travaux**. La méthode consiste à décaper les mottes à l'aide d'un godet de pelle, avec précaution, au fur et à mesure des travaux, de stocker les mottes aux abords, puis de les replaquer à leur emplacement initial en veillant à les arroser et à les intégrer convenablement. Une fiche méthodologique sera transmise au chef de chantier pour plus de détails.

Les pelouses sèches situées aux abords et non impactées par les travaux, seront quant à elles **mises en défens** par des rubalises de chantier, en amont des travaux, afin d'éviter leur dégradation.

Azuré de la Croisette : Afin d'éviter que le papillon vienne pondre sur la plante hôte présente sur la zone de projet, et que les travaux détruisent les pontes, il est préconisé que la **plante-hôte**, et plus généralement le **talus où elle est implantée, soit fauchée dès la fonte des neiges et durant toute la durée des travaux. Ainsi, de cette façon, le projet n'induit aucune destruction d'espèces protégées.**

Petit Apollon : Concernant les plantes-hôtes du Petit Apollon, il est préconisé **d'éviter les zones de sources, habitat favorable à cette espèce protégée. Ces sources seront donc mises en défens en amont des travaux** (cf. parti habitat ci-dessus).

Il est préconisé **de limiter le débordement des emprises travaux et la divagation des engins de chantier sur les habitats favorables au Lézard des murailles, c'est-à-dire qu'aucun travail du sol ou stockage de matériaux et d'engins ne seront réalisés sur cette zone**, et qu'elle sera mise en défens au moyen de rubalises, en amont des travaux.

Si des travaux doivent être finalement effectués sur cette zone, il est important de les **effectuer en-dehors de la période de reproduction et d'hivernage des reptiles, soit de mi-août à novembre.**

Afin de limiter le risque de dérangement et de destruction de nichée au sol et dans les arbres, il convient d'**effectuer les travaux (dont la coupe des arbres) en-dehors de la période de reproduction de l'avifaune, soit entre septembre et février.** De plus, il est important de **faucher le talus enherbé, ainsi que l'ensemble des pelouses sur la zone de projet, dès le début de la période de reproduction (ou à défaut dès que la neige à fondue) et en l'entretenant jusqu'aux travaux**, afin que ces zones ne soient pas favorables à la nidification.

5. Les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.

Conformément à l'article R122-14 du code de l'urbanisme, cette partie présentera « Les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet ».

Les projets de parking et de Pôle Sports& Innovation seront respectivement intégrés dans des budgets annexes de la Commune, dont l'équilibre économique doit être assuré. Les éléments chiffrés détaillés pour chacun sont présentés ci-après.

5.1 Le Pôle Sport Innovation

5.1.1 Coûts estimés et charges

Investissement initial porté par la Commune

Type	Investissement (€ HT)
Bâtiment PSI	1 480 600€
Equipements PSI	439 045€
Lancement – investissement immatériel	100 000€
Total	2 019 645€

Plan de financement de l'investissement / Subventions

Dans un premier temps, la commune a mobilisé ses partenaires financiers afin d'obtenir via des subventions les montants nécessaires à la construction du bâtiment du PSI, selon le plan de financement ci-dessous :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Etat	500 300 €	33,79 %
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	444 180 €	30,00 %
Région PACA – FRAT 2021	240 000 €	16,21 %
Commune des Orres (autofinancement)	296 120 €	20,00 %
TOTAL	1 480 600 €	100 %

De même, pour l'acquisition des équipements du PSI, une subvention dans le cadre de l'Appel A Projets « Stations de montagne » de 2021 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est sollicitée, selon le plan de financement suivant :

	Montant (€ HT)	%
Région : Appel à Projet Stations de montagne 2021	350 000 €	79,7 %
Commune des Orres (autofinancement)	89 045 €	20,3 %
TOTAL	439 045 €	100 %

Ainsi, grâce aux partenaires institutionnels, incluant également un accompagnement de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts et Consignations) et de l'ANCT, le plan de financement du projet ramène l'autofinancement des investissements par la Commune à 20 %.

Charges de fonctionnement

Pour réaliser un budget prévisionnel complet et cohérent du Pôle Sports & Innovation, la Commune des Orres a mené un important benchmark sur des structures et activités équivalentes. Cela nous a permis notamment de bien identifier et évaluer les différentes charges de fonctionnement, et notamment les charges de personnel, les charges liées aux abonnements et consommations de fluides, les charges d'entretien et de maintenance et fourniture de petits équipements.

5.1.2 Projections de fréquentation et recettes

Le benchmark évoqué ci-avant a porté non seulement sur les charges, mais également sur la fréquentation du public et les recettes associées. A ce titre, pour chaque public cible et pour chaque activité, nous avons évalué la fréquentation, adaptée selon la saison également. Cette évaluation tient compte de la définition des produits (grille tarifaire et packs, selon profils de clients).

Viennent enfin s'ajouter les activités les projets « professionnels » liés aux partenariats de R&D et projets collaboratifs innovants (Aix-Marseille Université, équipementiers...) et les partenariats commerciaux de type sponsoring, pour lesquels nos échanges avec les partenaires identifiés montrent tout leur intérêt pour une structure innovante telle que le PSI.

Il ressort de notre évaluation complète une segmentation équilibrée de la fréquentation et des recettes, gage de la complémentarité des produits proposés et de la « non-dépendance » à un type de clientèle.

Les projections de produits d'exploitation pour le PSI sont les suivantes :

Produits d'exploitation HT	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Cotisations, sponsoring	14 000	16 320	18 727	20 163	21 649
Quote-part projets collaboratifs innovants	45 000	52 457	60 195	64 809	69 585
Ventes groupes HN	45 267	52 768	60 551	65 194	69 997
Ventes Ecoles	6 617	7 713	8 851	9 530	10 232
Ventes Ludosportif	85 539	99 714	114 422	123 195	132 272
Ventes Activités annexes	60 054	70 006	80 332	86 491	92 864

TOTAL HT	256 477	298 979	343 078	369 381	396 599
-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

5.1.3 Synthèse du budget prévisionnel pluriannuel du Pôle Sports & Innovation

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Produits exploitation	256 477	298 979	343 078	369 381	396 599
Chiffre d'affaires net	256 477	298 979	343 078	369 381	396 599
Autres produits d'exploitation	15 000	15 300	15 606	15 918	16 236
Total des produits d'exploitation (I)	271 477	314 279	358 684	385 299	412 835
Autres achats et charges externes	74 900	76 398	77 926	79 484	81 074
Charges de personnel	177 600	181 152	184 775	188 471	192 240
Total des charges d'exploitation (II)	252 500	257 550	262 701	267 955	273 314
EBE	18 977	56 729	95 983	117 344	139 521
Dotations aux amortissements	120 847	120 847	120 847	120 847	120 847
Dotations aux provisions (5%)	12 824	14 949	17 154	18 469	19 830
Impôts et taxes	6 787	6 923	7 061	7 202	7 346
Résultat d'Exploitation (II)	- 121 481	- 85 990	- 49 079	- 29 175	- 8 503
Produits financiers					
Charges financières	24 393	23 389	22 365	21 320	20 255
Résultat Financier (III)	- 24 393	- 23 389	- 22 365	- 21 320	- 20 255
Résultat courant	- 145 874	- 109 379	- 71 444	- 50 495	- 28 758
Produits exceptionnels	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Charges exceptionnelles					
Résultat Exceptionnel (IV)	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Résultat Net avant impot	- 65 874	- 29 379	8 556	29 505	51 242
Participation des salariés (V)					
Impot société (VI)					
Résultat de l'exercice (I+II+III+IV-V-VI)	- 65 874	- 29 379	8 556	29 505	51 242

Le budget prévisionnel montre :

- Un EBE positif dès la première année d'exploitation
- Un résultat d'exercice qui est positif dès la 3^{ème} année d'exploitation

Ces éléments globaux, simulés sur une entité unique, permettent d'appréhender la capacité à mettre en œuvre une délégation de service public pour la gestion du PSI. Ce mode de gestion et de contractualisation intégrera une part de redevance du fermier envers la Collectivité, ainsi qu'une participation du fermier aux investissements initiaux.

5.2 Parking

Pour établir finement les conditions économiques et financières du projet de parking, la commune a commandé une étude à la société SAGS, spécialiste de l'exploitation de parkings dans les stations de montagne. Cette étude comprend une partie financière qui étudie le plan de financement de la commune pour les différents projets de parkings. En effet, la construction de ce parking de 150 places aux Orres 1650 nécessite la mise en œuvre d'une politique globale de stationnement à l'échelle de la station, afin d'une part de garantir le succès « technique » du projet (à savoir réduire les nuisances actuellement constatées du stationnement sauvage et répondre aux besoins en stationnement des visiteurs et professionnels de la station), et d'autre part d'assurer la pertinence « économique » du projet global.

Le parking aux Orres 1650, objet du présent dossier, sera financé via un emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), avec un amortissement sur 40 ans. Là

encore, comme pour le PSI, la Banque des Territoire accompagne déjà la Commune sur ce projet de parking, dans le cadre des études pré opérationnelles.

Coûts estimés et charges

Le tableau suivant récapitule les coûts directs d'investissement du parking souterrain :

Coûts directs parking 1650		
Travaux	3 256 000,00 €	Construction parking exploité
	1 131 000,00 €	Construction vide sur dalle
	88 896,25 €	Équipements de parking
	24 750,00 €	Équipements déportés parking
Etudes	89 746,80 €	MOE phase opérationnelle
	67 656,60 €	50% MOE phase préop à financer
Autres	10 795,00 €	SPS-CT totale en phase réalisation
	10 250,00 €	Etude SAGS
SOUS-TOTAL	4 679 094,65 €	

La commune travaille actuellement à affiner ces éléments économiques, en lien avec l'avancement de la stratégie globale : un second parking en ouvrage est prévu à 1850 pour 2023, ainsi que l'équipement des espaces actuels de stationnement.